

**L'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**  
p 3

**Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !**

**LUTTE**  
**OUVRIÈRE**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1888 - 8 octobre 2004 - prix : 1 €

**Attaques contre la Sécu,  
les retraites, les salaires  
et l'emploi**

**Nous pouvons  
cesser  
de subir**

**Loi Perben 2**

**Aux bons  
soins de  
la police**

p. 4

**Projets du  
gouvernement**

**Les  
35 heures  
vers les  
45 heures ?**

p. 5

**Élections américaines**

**Bush-Kerry : un faux choix**

p. 16



**Leur société**

- p4 ■ Loi « Perben 2 » : aux bons soins de la police
- Traitement des déchets nucléaires : danger pour les populations
- p5 ■ 35 heures : en route vers les 45 heures ?
- RMI : plus d'un million de travailleurs jetés aux oubliettes
- Sarkozy parade à New York
- Hollande conseiller social de Raffarin
- p6 ■ 17 octobre 1961 à Paris : la police assassinait des centaines d'Algériens
- À Paris, samedi 23 octobre à 14 h : manifestation pour la régularisation des sans-papiers
- p7 ■ Rennes : non aux expulsions de sans-papiers !
- Les irradiés des essais nucléaires français, enfin reconnus
- p14 ■ Lycées professionnels : 8 h de plus par semaine !
- Violence scolaire : moins de surveillants
- Fillon et les ordinateurs pour les étudiants
- p15 ■ Le malaise des inspecteurs du travail

**Tribune**

- p6 ■ Perrier : les renoncements de Thibault

**Dans le monde**

- p8 ■ Entrée de la Turquie en Europe
- Répression de l'adultère : il n'y a pas qu'en Turquie
- Israël-Palestine : massacre à Gaza
- p9 ■ Espagne : les travailleurs des chantiers navals en lutte
- Brésil : élections municipales
- Allemagne : mécontentement des travailleurs
- Belgique : après l'explosion d'Ougrée
- p16 ■ États-Unis : Kerry, Bush et l'Irak

**Dans les entreprises**

- p4 ■ 39.39 Allo Service public ne répond plus !
- p7 ■ Grève de la banane en Guadeloupe
- p12 ■ Moulinex : trois ans après la fermeture
- Pierre Bénite-Rhône : grève à Alto-Fina
- Benalu-Hénin-Beaumont et Liévin pour les 200 euros
- La Poste, région de Lens : moins de service
- p13 ■ Vallourec Laigueville : des reculs imposés par la lutte

**• Marins pêcheurs**

**Plein les bottes !**

Après ceux de la Manche et de la mer du Nord, les marins pêcheurs de Méditerranée bloquaient le trafic commercial dans les rades de Marseille, Toulon, Sète, ainsi que dans des terminaux pétroliers, depuis le dimanche 3 octobre. Cent cinquante bateaux participaient à cette opération afin de protester contre la hausse du prix du pétrole qui grève considérablement leurs revenus.

Depuis janvier 2004, le prix hors taxes du gazole a progressé de 42 %. Or les pêcheurs, même s'ils sont exonérés des taxes sur le carburant (en particulier TVA et TIPP), subissent de plein fouet cette hausse occasionnant pour les petits bateaux de pêche une perte mensuelle de 400 à 500 euros par marin, qui n'est pas toujours compensée, loin de là, par les résultats d'une pêche par nature aléatoire.

En Méditerranée, la flotte de pêche compte 1 700 bateaux et 3 300 pêcheurs, dont 80 % de « petits métiers ». Au total en France, plus de 30 000 artisans et matelots vivent de la pêche.

La pêche artisanale est concurrencée par les gros bateaux qui pratiquent la pêche industrielle. Elle subit donc les aléas d'un marché qu'elle ne contrôle pas, c'est-à-dire la pression des mareyeurs, des grandes surfaces sur des prix qui, au bas



**Le prix du fioul fait couler les pêcheurs**

mot, tripleront avant que le produit n'arrive sur l'étal du poissonnier.

Finalement le gouvernement a fait, sans trop

attendre, une proposition de compromis. Satisfera-t-elle les pêcheurs, comme elle a satisfait leurs représentants ? Mais, au-delà des pêcheurs,

ce sont les classes populaires qui sont touchées par les spéculateurs qui « jouent » sur le marché du pétrole.

**Viviane LAFONT**

**Les banquiers braquent leurs clients**

Les représentants des banquiers et des usagers doivent discuter avec Sarkozy des frais exorbitants que facturent les banques.

Les banquiers disent qu'ils sont dans la moyenne européenne, et que la concurrence existe. Quant on leur fait remarquer les profits énormes réalisés par les banques, ils répondent que la bonne santé des banques est le garant de celle de l'économie tout entière...

C'est aussi ce qui fait que le porte-monnaie de millions de clients modestes a de plus en plus mauvaise mine.

**Justice aux yeux fermés**

Trois trusts français, Vivendi, Alcatel et Total, sont mis en cause par la justice pour avoir versé des pots-de-vin afin d'obtenir des commandes à l'étranger. C'est une pratique courante.

À cette occasion on apprend que la juge qui avait déjà découvert une partie de l'affaire en 1996 n'a jamais reçu de ses supérieurs l'autorisation de poursuivre ses investigations.

Pas curieux quand même, ce ministère de la Justice qui ne veut rien savoir de ce qui se passe dans les grosses sociétés...

**Ils s'essuient les pieds dessus**

Les 350 mètres carrés de la moquette qui avait servi à une réunion des députés de l'UMP, la semaine dernière à Argenteuil, ont été remis au Lion's Club. Ce club pour gens fortunés fait dans la charité à l'occasion et donnera la moquette à un foyer de SDF.

Pour le maire UMP d'Argenteuil, cela montre que la droite fait aussi du social. Certes, elle n'envoie pas la moquette à la décharge. Mais combien de salariés, eux, sont jetés à la rue, sans moquette et sans toit, par la politique de ce gouvernement et du patronat ?

**LUTTE OUVRIÈRE**

*Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste*

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

**Adresser toute correspondance à :**

**LUTTE OUVRIÈRE**  
**B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE**

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

**LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET**

http://www.lutte-ouvriere.org - E.mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron

153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

**SOUTENEZ LUTTE**

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
<b>France, DOM-TOM</b>	35 €	18 €	15 €
<b>DOM-TOM, par avion</b>	50 €	25 €	21 €
<b>Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada</b>	60 €	30 €	15 €
<b>Asie Océanie autre Amérique</b>	75 €	38 €	26 €
<b>Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)</b>	90 €	45 €	32 €

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL et VILLE : .....

COMPLÉMENT D'ADRESSE .....

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de .....

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de : .....

Règlement :  
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,  
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

# L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise  
du 4 octobre 2004

# Nous pouvons cesser de subir



Malgré la « reprise économique » dont se vantent les ministres, les derniers chiffres du chômage sont là : 2,2 % de hausse du chômage en un an. 2,4 millions de chômeurs officiellement recensés, pas loin d'un travailleur sur dix. Et ces chiffres ne tiennent pas compte de ceux qui ont été rayés des listes ou qui, découragés, ne pointent plus. Et ni les intérimaires, ni les autres catégories de travailleurs précaires ne sont considérés comme chômeurs.

Rien d'étonnant que le chiffre des RMIstes explose et que 1,6 million de personnes soient obligées de vivre, si l'on peut dire, avec 400 euros par mois !

L'aggravation du chômage concerne tous les travailleurs, car ils sont tous des chômeurs en puissance. Il n'y a pas une semaine sans annonce d'un plan de licenciements de la part des grosses entreprises, y compris parmi les plus puissantes et les plus riches, sans parler des innombrables entreprises petites et moyennes qui licencient discrètement.

Le patronat, responsable de ces licenciements et du chômage, en profite pour faire pression sur les conditions et l'intensité du travail ou sur la discipline. Il n'y a pas qu'à Auchan qu'on licencie pour un oui pour un non : dans le cas d'Auchan, plusieurs caissières mises à la porte après dix ou quinze ans de travail, simplement pour avoir utilisé pour quelques euros de bons de réduction distribués aux clients.

Le grand patronat en profite surtout pour peser sur les salaires, qui subissent, de plus, des prélèvements en croissance. Et pendant que le pouvoir d'achat des travailleurs baisse, les profits des grosses entreprises augmentent dans des proportions extravagantes : 68 % de profits en plus pour les plus grandes des plus grandes entreprises, entraînant un accroissement parallèle des revenus des actionnaires. La bourgeoisie capitaliste vit littéralement de l'appauvrissement général du monde ouvrier. Appauvrissement soutenu par le gouvernement, qui non seulement contribue aux profits capitalistes avec

des subventions de toute sorte, mais participe à la démolition des conditions d'existence des travailleurs en s'attaquant aux retraites, à l'assurance-maladie ou en diminuant l'emploi dans les secteurs encore publics.

Devant un public de patrons, Sarkozy s'est vanté des succès du gouvernement. La réforme de l'assurance-maladie, disait-il, avance sans provoquer une seule manifestation ; l'EDF est en train d'être privatisée sans une seule journée de grève. Ces gens-là sont fiers de la réussite de leurs attaques contre le monde du travail. Mais, dans la vantardise même d'un Sarkozy, il y a en filigrane une crainte : celle d'une réaction du monde du travail.

Eh bien oui, c'est à cette réaction qu'il faut se préparer. Il n'y a pas d'autre moyen d'arrêter les mesures antiouvrières du patronat et du gouvernement, d'arrêter la baisse des salaires réels et les licenciements, qu'un soulèvement du monde du travail.

Cette année, les confédérations syndicales n'ont rien proposé à la rentrée, pas même une manifestation ou une journée d'action d'ensemble. Cela ne suffirait certes pas à faire reculer le patronat et le gouvernement, mais montrerait au moins que les travailleurs refusent les coups et que ceux d'en face ont tort de penser qu'ils peuvent continuer impunément.

Les initiatives catégorielles dans le désordre et préparées sans conviction, comme celle de la métallurgie, sont un pis-aller, car tous les travailleurs subissent les mêmes attaques et c'est ensemble qu'ils peuvent prendre conscience de leur force. Il faut cependant que cette journée, comme d'autres, soit un succès. C'est la seule façon de faire pression sur les confédérations, afin qu'elles cessent d'en appeler à la « politique de concertation », ce qui, dans les conditions actuelles, signifie se coucher devant le patronat.

La voie de la lutte est peut-être difficile, mais il n'y a pas d'autre voie si l'on ne veut pas qu'ils nous enfoncez tous, travailleurs en activité, au chômage ou retraités, dans la pauvreté.

**Arlette LAGUILLER**

## Fêtes de Lutte Ouvrière

### LILLE

**Samedi  
9 octobre  
de 15 h à 24 h  
Espace  
Concorde  
Quartier de la  
Cousinerie  
Villeneuve-  
d'Ascq**

### DIJON

**Dimanche  
10 octobre  
à partir  
de 12 h  
Maison  
de Marsannay  
Marsannay-  
la-Côte**

### LE MANS

**Samedi 16  
octobre  
à partir  
de 16 h 30  
Salle Pierre  
Guédou  
rue du Pont**

### SAINT- NAZAIRE

**Samedi  
23 octobre  
à partir  
de 16 h  
Salle  
Jacques  
Brel**

### BORDEAUX

**Dimanche  
31 octobre  
de 12 h à 19 h**

**Avec  
la présence  
d'Arlette  
Laguiller**

**Salle Louise  
Michel  
Saint-Médard-  
en-Jalles**

## • Loi « Perben 2 »

### Aux bons soins de la police

Le 1<sup>er</sup> octobre, la loi dite « Perben 2 » est entrée en application. Sous prétexte de renforcer les moyens de lutte contre la grande criminalité et le crime organisé, elle accorde nettement plus de pouvoir à la police, à l'égard de tous les justiciables.

Lorsque la police invoque, à tort ou à raison, des infractions en « bande organisée », le délai de garde à vue passe de 48 heures à 96 heures (y compris pour les mineurs de moins de 16 ans), ce qui en fait une des durées les plus longues d'Europe. Le gardé à vue ne pourra s'entretenir avec un avocat qu'au bout de 48 heures, ou même de 72 heures.

La loi autorise désormais la pose de micros et de caméras vidéos dans des lieux privés. En fait, elle légalise et généralise une pratique que la police et les pouvoirs politiques n'hésitaient pas à utiliser.

Autre légalisation : la rétribution des « indicis ». Les policiers pourront infiltrer légalement des groupes dits « criminels » et procéder à des perquisitions de nuit, même en l'absence de la personne soupçonnée ou de ses proches.

La police a applaudi à l'annonce de ces mesures, prétendant qu'elles lui donneront les moyens d'effectuer des enquêtes plus efficaces. Dans certains cas c'est possible, mais il faut craindre qu'en donnant à la police des moyens exorbitants, ce ne soit pas la justice qui en profite, mais l'arbitraire. Et ces nouveaux pouvoirs de police pourraient être détournés et utilisés, par exemple, contre le monde du travail.



Les gardes à vue seront prolongées encore plus longtemps.

Cette notion de « bandes organisées » est par exemple suffisamment floue pour désigner des « organisations structurées » d'au moins trois personnes agissant avec préméditation. Cette définition permettrait fort bien de qualifier ainsi des travailleurs licenciés occupant leur entreprise et séquestrant le chef d'entreprise pendant quelques heures, rendant possible l'intervention de la police, sans même que la justice ait le moindre droit d'intervenir. Il est vrai que bien souvent, dans de tels cas, on a vu plus souvent la justice pencher du côté des patrons que du côté des travailleurs.

Autre nouvelle mesure de la loi Perben, l'introduction du plaider-coupable, qui concerne les délits passibles de 5 ans de prison au plus. Le prévenu, s'il reconnaît les faits, pourra plaider coupable et aurait ainsi la possibilité de voir sa peine réduite d'au moins la moitié de celle encourue. Le gouvernement a présenté cette mesure comme un moyen de désengorger les tribunaux, en remplaçant l'enquête, la procédure et le procès par une audience d'homologation présidée par un juge.

Mais des syndicats de magis-

trats dénoncent cette mesure et appellent à son boycott. La présidente du Syndicat de la magistrature y voit « le danger évident que l'on extorque l'approbation des prévenus. Je pense, dit-elle, notamment aux nombreux faits de rébellion ou d'outrage. » Le président de chambre correctionnelle au tribunal de grande instance de Paris estime que « ce sera une pression supplémentaire lors de la garde à vue, alors qu'il serait temps de se débarrasser de cette religion de l'aveu, qui est source de presque toutes les catastrophes judiciaires ». À l'inverse, ce système pourrait être nettement avantageux pour les patrons poursuivis pour abus de biens sociaux ou infractions au code du travail par exemple. Une négociation bien menée dans le secret du bureau du procureur éviterait la publicité d'un procès et le secret permettrait d'étouffer bien des affaires.

Au final, Perben donne des pouvoirs de plus en plus discrétionnaires à la police et aux procureurs. L'expérience a maintes fois prouvé que la protection et les droits des citoyens n'y gagnaient jamais.

Christian BERNAC

## • 39.39 Allo service public

### Il n'y a plus d'administratifs au numéro demandé

Lundi 3 octobre, Renaud Dutreil, ministre de la Fonction publique, a mis en route le 39.39, numéro de téléphone unique destiné à obtenir une réponse ou une orientation à toute demande de renseignements concernant les administrations publiques.

Ce numéro de téléphone, censé faire des miracles en trois minutes chrono, ressemble à un conte de fée. Et pour faire opérer cette magie, le gouvernement n'a pas lésiné sur les paillettes : couverture médiatique intense, dossiers et conférence pour la presse, articles dans les journaux, interviews à la télé.

Le résultat... c'est qu'il est

impossible d'obtenir le 39.39, et on retrouve au bout du fil un répondeur et un message bien connu, qui sussure : « Tous nos agents sont actuellement en ligne. Merci de bien vouloir renouveler votre appel ou de consulter notre site internet service-public.fr. »

Suite à un appel d'offres, c'est une société privée, Phone Marketing, qui a été choisie pour effectuer ce « service public ». Et pour répondre aux millions de demandeurs potentiels, sur des questions concernant de nombreuses administrations publiques, pendant une plage horaire de 60 heures par semaine, le ministère, via la société Phone

Marketing, a embauché royalement... 60 télé-opérateurs, pour toute la France.

Et le plus cynique de l'histoire est Dutreil, qui s'est vanté que ce gadget téléphonique – coûtant tout de même 12 centimes par minute à l'utilisateur – s'inscrit officiellement dans le cadre d'un plan d'économies : gains de productivité, diminution des personnels de la Fonction publique, en rappelant, entre autres, que 5 000 emplois vont être supprimés dans l'administration fiscale d'ici à 2007.

Bertrand GORDES

## • Traitement des déchets nucléaires

### Sans danger ? Pas pour les populations !

L'arrivée à Cherbourg de deux navires, transportant 140 kilos de poudre de plutonium militaire en provenance des États-Unis, a provoqué la protestation des milieux écologistes et antinucléaires. D'autant que ce chargement devant être retraité à Cadarache, dans les Bouches-du Rhône, et qu'après avoir traversé l'Atlantique, il devra parcourir 1 200 kilomètres en camion à travers tout le pays.

Avec Greenpeace, les protestataires veulent attirer l'attention de l'opinion publique sur les dangers que font courir de tels convois.

C'est un fait que le plutonium, jusque-là utilisé dans la fabrication d'armes nucléaires, est extrêmement dangereux. Et que même si, comme le prétendent les dirigeants d'Areva, société française spécialisée dans le retraitement des matériaux nucléaires avec notamment les sites de La Hague et de Cadarache, des précautions toutes particulières sont prises au niveau du conditionnement comme du transport, on ne peut totalement exclure les risques liés au déplacement de ce type de matériaux sur de très longues distances.

Pour justifier et valoriser ses activités, Areva prétend aujourd'hui s'inscrire dans le cadre du désarmement mondial. Ses installations, celles de Cadarache notamment, permettraient de produire un combustible pour l'industrie nucléaire civile en retraitant du plutonium militaire, devenu inutile du fait de la réduction des armements nucléaires amorcée par les États-Unis et la Russie depuis une dizaine d'années.

Mais cela n'enlève rien au caractère aberrant et dangereux de cette situation. De nombreux pays se sont dotés d'une industrie nucléaire, à des fins civiles comme à des fins militaires, sans que leurs classes dirigeantes se soucient du devenir de leurs déchets, qui peuvent représenter longtemps un véritable danger.

Et les États-Unis ne font pas exception. Résultat, à défaut de s'être équipés pour traiter sur place la totalité de leurs déchets, ils font traverser les océans et parcourir des milliers de kilomètres de routes à des tonnes de matériaux radioactifs. Avec tous les risques que cela implique pour l'environnement et les populations concernées.

Roger MEYNIER

## L'hôpital et la charité

À Quimper, dans le Finistère, des affiches appellent la population à verser des dons pour aider son hôpital. En effet, celui-ci n'a plus les moyens de soigner convenablement certains malades tels les cancéreux. Cela, alors que

la Bretagne a le taux de cancers le plus élevé du pays.

La politique d'étranglement de la santé publique menée par les gouvernements successifs est criminelle, car elle réduit l'hôpital et ses malades à la charité.



• 35 heures

# En route vers les 45 heures ?

**Le ministre délégué aux Relations du travail, Gérard Larcher, rencontre à nouveau les représentants des centrales syndicales et ceux du patronat cette semaine, pour préparer le terrain à une nouvelle attaque contre les travailleurs concernant le temps de travail et les salaires.**

L'horaire légal de travail restera les 35 heures, mais le nombre d'heures supplémentaires autorisées sans même avoir à demander une dérogation à l'inspecteur du travail ne cesse d'augmenter. Martine Aubry l'avait déjà fixé à 130 heures par an ; la loi Fillon de janvier 2003 a porté ce nombre à 180, ce qui permet de faire travailler 39 heures au lieu de 35 ; et le gouvernement s'apprête cette fois à autoriser 200, voire 230 heures supplémentaires ! C'est le retour aux 40 heures effectives et plus, malgré les 35 heures légales.

Pour rendre les choses

encore plus « souples » pour les patrons, il est question de « mutualiser » les heures supplémentaires. Le nombre d'heures supplémentaires maximum qu'un salarié est autorisé à faire, multiplié par le nombre de salariés, déterminerait un contingent global d'heures supplémentaires pour l'entreprise, que le patron pourrait utiliser à son gré en les attribuant à certaines catégories de salariés dont les horaires pourraient alors être encore plus démesurément allongés. La loi stipulerait que les travailleurs en question seraient des « volontaires », passant sous silence les pressions de l'encadrement auxquelles peuvent être soumis les salariés.

Non seulement le contingent d'heures supplémentaires sera augmenté, mais les heures au-delà de 35 heures seront moins payées qu'aujourd'hui. En effet, sous prétexte d'unifier les majorations pour heures supplémentaires dans l'ensemble des entreprises, le gouvernement déciderait d'un

taux intermédiaire entre les 25 % de majoration actuellement en vigueur dans les entreprises de plus de 20 salariés et les 10 % en vigueur dans les entreprises de moins de 20 salariés jusqu'à la fin 2005. Et il y a fort à parier que le taux en question sera plus proche des 10 % que des 25 %, et que la majoration des heures au-delà de 39 heures sera elle aussi réduite.

Enfin, il est question de transformer les comptes épargne temps en comptes épargne... retraite. Déjà, avec les comptes épargne temps, les jours de congés dus par le patron pouvaient être repoussés à plus tard et être ainsi mis de côté sur une période de cinq ans ! La loi Fillon avait déjà prévu que les patrons puissent racheter au salarié des jours de congés, c'est-à-dire les payer au lieu de les donner. Mais avec le dispositif actuellement envisagé par le gouvernement, le salarié ne verrait la couleur ni du jour de congé ni de la paye équivalente, puisque celle-ci serait placée à long terme, y

compris jusqu'à la retraite !

Toute une série de nouvelles mesures sont donc en préparation, qui donneront encore plus de latitude au patronat pour allonger le temps de travail, supprimer les jours de repos, bref, accroître encore l'exploitation de leurs salariés, alors même que le chômage ne cesse d'augmenter et que des millions de personnes ne trouvent pas de travail. S'il faut travailler plus, que les patrons embauchent donc des chômeurs !

Il faudra bien imposer un jour au patronat de partager le travail entre tous sans laisser personne sur le carreau, tout en payant à chacun un salaire correct qui permette de vivre. L'augmentation de la productivité du travail permettrait que chacun travaille moins tout en vivant mieux, mais ce que patronat et gouvernement veulent nous faire accepter est un retour en arrière de nos conditions de vie et de travail.

Dominique CHABLIS

• RMI

# Plus d'un million de travailleurs jetés aux oubliettes

Les chiffres qui viennent d'être publiés concernant le nombre d'allocataires du RMI montrent qu'ils dépassent le million : 1 039 000 exactement touchent ce revenu de la misère – un peu plus de 400 euros par mois. Depuis sa création, le nombre de personnes touchant le RMI n'a pratiquement pas cessé de monter. Mais cette fois-ci, il a grimpé de plus de 10 % en un an.

Une partie de cette hausse est due au raccourcissement brutal de la durée des indemnités de chômage décidé l'an dernier. De nombreux chômeurs en fin de droits ont ainsi basculé dans le RMI. Certains de ces chômeurs spoliés se sont rebellés et ont obtenu, pour la plupart, gain de cause auprès des tribunaux. Ils sont ou seront « recalculés ». Hélas ils ne gagneront au total que quelques mois avant d'être comptés de nouveau dans les RMistes.

Les allocataires du RMI – il est bien difficile de parler de « bénéficiaires » – ont en effet très peu d'espoir de sortir de ce véritable enfermement social. Le montant de cette indemnité est calculé pour les maintenir

au minimum de ce qui est indispensable, mais ne permet ni de se vêtir correctement, ni de se loger, ni de bien s'alimenter, et ne donne que très peu de chances de retrouver un travail et un salaire normaux.

Les inventeurs du RMI en 1988, Rocard, Mitterrand et Bérégovoy, soutenus alors par les députés de gauche et de droite, ont insisté sur le « I » de RMI, expliquant que ce dispositif visait l'insertion, alors qu'il s'agissait en fait d'une exclusion, avec peu d'espoir de retour.

Ce système économique, qui accumule les richesses d'un côté, a institué de l'autre une couche de pauvres à laquelle il donne au plus juste. Depuis son origine, le RMI est l'illustration du fait que notre société se moque de donner un travail à une partie grandis-

sante de sa population. On a encore pu le constater avec la création récente du RMA (revenu minimum d'activité), qui proposait aux patrons de faire travailler les RMistes en n'ayant presque rien à payer. Même dans ces conditions, le patronat n'a pas marché, car c'est lui, et lui seul, qui décide de ce qui lui convient. Il n'y aurait, à ce jour, que quelques centaines de contrats RMA.

Le nombre de RMistes risque encore d'augmenter : il est alimenté par le développement du chômage de longue durée, or le nombre de chômeurs a lui aussi augmenté, atteignant officiellement 2 450 000 personnes, et dans ce nombre il y a toujours davantage de chômeurs de longue durée.

Roger PÉRIER

# Sarkozy parade à New York

Devant un parterre de financiers américains, Sarkozy a fait la déclaration suivante : « Nous avons réformé les retraites, l'assurance-maladie, privatisé France Télécom et EDF est devenue une société anonyme. Il y a des chances pour que le capital soit ouvert avant la fin de l'année. Tout cela sans manifestation, ni protestation, ni blocage. La France est redevenue un pays dynamique, qui a de l'ambition et qui n'a pas peur du travail. »

Autrement dit : « Venez donc faire de l'argent en France : côté travailleurs, vous n'aurez rien à craindre. »

C'est ainsi que Sarkozy commente pour les patrons américains la lutte de classe qu'il mène contre les travailleurs. Comme souvent, il se vante un peu, puisque la gauche gouvernementale est bien pour moitié dans les privatisations et pour plus encore dans la démoralisation des travailleurs... Quant au fait de ne plus rien avoir à craindre du côté des travailleurs, d'autres que lui l'ont prétendu, beaucoup s'y sont cassé les dents !

Paul GALOIS



# Hollande conseiller social de Raffarin

Aux journées parlementaires du PS, Hollande vient de mettre en garde Raffarin.

Si le gouvernement remet en cause le droit de grève dans le secteur public, dit-il, cela peut provoquer « un conflit long et imprévisible ». Il y a alors « le risque, dit le chef du PS, de voir la gauche retrouver ses vieux démons, celui de la culture protestataire ou de la surenchère ».

Pour Hollande, la grève est un risque dont il voudrait protéger Raffarin.

Si Raffarin réveille les « vieux démons » des grèves ouvrières, ce sera bien la seule chose que le patronat et les politiciens à son service n'auront pas volée !

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

# Perrier : les renoncements de Thibault

En voulant « contourner l'influence de la CGT », la direction de Perrier « a échoué », explique Bernard Thibault dans les colonnes de *L'Humanité* du 4 octobre. « Notre attitude a contraint la direction de l'entreprise à s'engager sur des investissements et à revoir le niveau d'embauche pour compenser partiellement les départs ». Façon de faire de pauvre vertu et d'un recul une subtile tactique.

Car la direction de Nestlé Waters France, qui possède Perrier, Vittel et Contrex, a malheureusement bel et bien réussi son chantage à la mise en vente des usines, voire à la fermeture totale de celle des eaux Perrier à Vergèze, dans le Gard. Elle a fini par obtenir ce qu'elle voulait : l'acceptation ou la résignation des syndicats à son plan de suppressions d'emplois : 1 047 départs en préretraite, sur les 4 100 salariés du groupe pour seulement 276 embauches promises. Les salariés restants n'ont aucune garantie sur la suite : une partie des activités sera sous-traitée, quant aux investissements promis par Nestlé, notamment pour moderniser le site de Vergèze, ils sont, explique la direction, conditionnés par « l'amélioration des performances et de la compétitivité industrielle » que devrait permettre la réduction d'effectifs prévue. De nouveaux chantages en perspective pour exiger des ouvriers restants l'accroissement du rendement.

Les syndicats CFDT et CGC s'étaient empressés de céder, en donnant dès juillet leur accord au plan de la direction. Mais la CGT avait refusé de jouer le jeu. Syndicat majoritaire, elle faisait usage de son « droit d'opposition » pour bloquer la mise en application de l'accord signé entre la direction et les autres syndicats. Nestlé a alors multiplié les pressions sur elle et continué à menacer de fermeture, tablant, avec l'appui des organisations syndicales signataires, sur les craintes d'une partie des salariés de tout perdre et l'espoir, pour ceux qui en avaient l'âge, de pouvoir partir en préretraite avant qu'il ne soit trop tard.

Lorsque Bernard Thibault a fait sa rentrée sociale à Arles, le 13 septembre dans l'entreprise Lustucru occupée, les syndicalistes CGT des autres entreprises de la région menacées de plans de licenciements, Nestlé à Marseille, Thé l'Éléphant en banlieue marseillaise et bien entendu Perrier, s'étaient déplacés. « Sur un ton plus ou moins dur », écrit *Le Monde*, « les délégations présentes demandaient toutes à Bernard Thibault la préparation de luttes interprofessionnelles ». En guise de réponse, le secrétaire de la CGT s'est contenté d'évoquer les inquiétudes des salariés, les difficultés de mobilisation, promettant de consulter les militants.

Mais ce n'est pas vers la lutte que la direction confédérale s'est orientée : elle n'a pas fait de la riposte contre le chantage à l'emploi brandi par Nestlé pour imposer ses licenciements, après Bosch et Doux pour imposer l'augmentation des horaires, un objectif de mobilisation pour l'ensemble de la CGT. Certes, les mobilisations sociales ne sont pas faciles. (La politique des directions syndica-

les, notamment face aux attaques contre les retraites et la Sécurité sociale, n'est pas pour rien dans une certaine démoralisation de la classe ouvrière et d'une partie de ses militants). Mais ce n'est pas une raison.

C'est du côté de Bercy, par-dessus la tête des militants de Perrier, et même contre les dirigeants de la Fédération CGT de l'Agroalimentaire, selon *Le Monde*, que Thibault a cherché une issue à la crise, en réalité la reddition de la CGT. Cela s'est négocié entre lui, la direction de Nestlé Waters France et le ministre des finances et de l'industrie Sarkozy, qui s'est fait le malin plaisir de jouer l'arbitre.

À peine la CGT avait-elle annoncé, le 27 septembre, qu'elle allait retirer son veto, que la direction de Nestlé montait les enchères. Ce n'était pas suffisant, il fallait que la CGT signe le plan. Les gros yeux de Sarkozy à la direction de Nestlé ont suffi à faire rentrer les choses dans l'ordre. Dans l'ordre patronal. Car Nestlé ne s'engage à rien.

Mais explique Thibault, le conflit Perrier « a eu le mérite de révéler au grand jour l'inefficacité des règles de la négociation sociale. Dès lors que le législateur a conçu le dialogue autour du droit de s'opposer et non autour du droit de négocier ».

Le droit d'opposition des organisations syndicales majoritaires, instauré par la loi Fillon du 4 mai 2004 (Loi sur la formation professionnelle et le dialogue social), n'existait pas sous le gouvernement Jospin. Ce qui avait bien arrangé patronat et gouvernement pour l'application de la loi Aubry, où la signature d'un seul syndicat suffisait à donner à un accord force de loi. Le nouveau droit devait au moins, affirmait la CGT dans une fiche destinée à ses militants, permettre « aux organisations ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés aux élections professionnelles d'anéantir un mauvais accord ». Ce droit, elle l'avait réclamé à cors et à cris, considérant comme inacceptable que la CGT puisse être contournée par des accords minoritaires. Et voilà qu'à sa première application, c'est elle-même qui y renonce !

À l'heure où le patronat multiplie les chantages aux fermetures et délocalisations pour imposer licenciements, augmentations d'horaires, blocages, voire baisses de salaires, ce qui se passait à Perrier, une entreprise où la CGT est très largement majoritaire et manifestait depuis le début de l'été une certaine fermeté, attirait l'attention de bien des militants syndicaux du pays et de salariés des autres entreprises (particulièrement celles de la région) en butte à des « restructurations ». Et de la part de la confédération CGT, le renoncement décidé après marchandage sous l'égide de Sarkozy est un exemple déplorable.

Cela n'empêchera pas les travailleurs en butte aux attaques et aux chantages patronaux de se battre. Mais avec un Thibault comme avec un Chêrèque, ils savent sur qui ils ne pourront pas compter.

Olivier Belin

**Convergences Révolutionnaires n° 35 (septembre-octobre 2004)** - bimestriel publié par la Fraction  
**Dossier** : Défendre les services publics ? Pourquoi ? Comment ?

**Articles** : Le seul référendum à préparer : dans la lutte, la rue, la grève – La cohésion sociale façon Peugeot-Citroën – Où en sont les intermittents du spectacle ? – Belgique, Allemagne : l'offensive anti-ouvrière à l'échelle de l'Europe – Venezuela : après le succès de Chavez au référendum..

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :  
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18  
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19  
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

## Leur société

### • 17 octobre 1961 à Paris

# La police assassinait des centaines d'Algériens

En plein Paris, le 17 octobre 1961, la police se déchaînait contre les manifestants algériens.

La guerre d'Algérie durait depuis près de sept ans et, depuis le début de l'année 1961, des pourparlers étaient en cours entre le gouvernement de De Gaulle et le FLN (Front de libération nationale), pourparlers qui aboutirent aux Accords d'Évian en mars 1962. Mais la répression et les exactions policières en métropole, dont la communauté algérienne (et maghrébine dans son ensemble) était la victime, se poursuivaient.

Le 6 octobre 1961, Maurice Papon, préfet de police depuis 1958, instaurait un couvre-feu à l'encontre des seuls Algériens. Il leur était interdit de circuler entre 20 h 30 et 5 h 30 et les cafés tenus et fréquentés par des Algériens devaient fermer à 19 heures.

Le FLN appela la population algérienne à manifester pacifiquement (les consignes du FLN sur ce plan étaient précises et impératives) et à boycotter le couvre-feu, le mardi 17 octobre, à Paris.

Le soir du 17 octobre, de toute la région parisienne, près de 40 000 personnes, hommes, femmes, enfants, tentèrent de converger vers le centre de la capitale. Elles en furent empêchées par une police haineuse qui, pendant plu-

sieurs heures, se déchaîna contre la foule désarmée. Les policiers de Papon matraquèrent à coups de matraque ou de crosse de fusil, tirèrent à balles réelles, assassinant et se débarrassant des corps dans la Seine. Plus de 11 000 hommes furent arrêtés, bastonnés dans les cars, internés dans des stades réquisitionnés pour la circonstance, enfermés dans des centres de détention improvisés. Après la chasse à l'homme, les assassinats continuèrent dans les lieux de détention et dans la cour même de la préfecture de police de Paris, où il y aurait eu, selon des témoins, une cinquantaine de morts, ensuite jetés eux aussi à la Seine. Au total, cette répression aurait fait de 200 à 300 morts mais, après les mensonges sur les violences attribuées aux manifestants, le silence officiel s'abattit sur ces événements.

Différentes personnalités, organisations et associations « demandent solennellement que cette tragique nuit du 17 octobre 1961 à Paris soit enfin reconnue et condamnée par les autorités de notre pays. »

**Elles appellent au rassemblement le samedi 16 octobre à 17 heures sur le pont Saint-Michel. Lutte Ouvrière se joint à cet appel.**

### • À Paris, samedi 23 octobre, à 14 heures

# Manifestation nationale pour la régularisation de tous les sans-papiers

**Après la mort accidentelle de leur courageux porte-parole, Romain Binazon, la Coordination nationale des sans-papiers appelle à manifester le samedi 23 octobre pour montrer que leur lutte continue et qu'il faut l'amplifier. C'est le plus bel hommage à rendre à leur camarade Romain. À Paris la manifestation partira à 14 heures de l'église Saint-Bernard pour se rendre place de la République.**

En France, comme dans tous les pays d'Europe, des centaines de milliers de travailleurs ainsi que leurs familles sont sans papiers, donc sans droits, à cause des refus massifs de droit d'asile et des refus des préfetures de régulariser même ceux travaillant et vivant depuis des années en France.

Mais les patrons, avec la complicité des gouvernements successifs de gauche comme de droite, profitent de leur situation pour mieux les surexploiter et faire pression à la baisse sur les salaires et les

conditions de travail.

Il est de l'intérêt de l'ensemble des travailleurs d'exiger la régularisation de tous ces sans-papiers dans les meilleures conditions possibles. Cela dépend des luttes des sans-papiers mais aussi de celles de toute la classe ouvrière. Et quand on apprend chaque semaine, voire chaque jour, la mort de dizaines d'immigrants qui cherchaient sur des épaves à atteindre l'Europe, les côtes d'Espagne ou d'Italie, pour fuir la misère et aider leurs familles – plus de 4 000 corps de noyés ont été retrouvés en dix ans – on comprend que non seulement il faut obtenir la régularisation des sans-papiers, mais surtout lutter contre cette société criminelle qui condamne volontairement des populations à la misère et à la famine ; et qui, plutôt que de remédier à ces drames ce dont elle a largement les moyens, préfère mettre en place des camps et des murs pour refouler les désespérés.

## • Guadeloupe

### Grève de la banane Solidarité des dockers face aux gendarmes !

La grève des ouvriers de la banane a connu un pic de combativité et de solidarité les 2 et 3 octobre.

Samedi 2 octobre, les grévistes syndiqués à la CGTG étaient venus en nombre sur le port de Jarry, puisque c'est le samedi que les conteneurs de bananes sont embarqués. Les portes d'entrée étant surveillées par les gendarmes, les grévistes stationnaient devant. Un travailleur du port fut empêché d'entrer par les gendarmes qui lui confisquèrent son badge, ce qui entraîna une très forte protestation de ce travailleur. Alertés, les travailleurs du port sont alors venus de l'intérieur et, furieux, ont alors décidé d'ouvrir les portes afin de faire entrer non seulement leur collègue mais tous les travailleurs de la banane. Ces derniers ayant pu convaincre les dockers hésitants de ne pas embarquer la banane, les conteneurs restèrent à quai. Il faut à ce moment souligner la solidarité active du syndicat nationaliste UGTG ; il demanda à ses syndiqués de ne pas embarquer la banane, venant consolider la position des dockers CGTG.

Peu après, les gendarmes d'intervention arrivèrent en nombre, bottés et casqués, pour déloger les travailleurs de la banane du port.

Il n'empêche que ce jour-là, la

banane ne fut pas embarquée et le moral de tous les travailleurs ayant mené l'action était au beau fixe. Mais le lendemain, dimanche 3 octobre, une partie des dockers acceptèrent d'embarquer la banane. Les forces de gendarmerie avaient cette fois renforcé leur nombre et leurs positions. Quant aux dirigeants du port, ils avaient redoublé d'ardeur pour persuader les hésitants. Le conteneur partit donc vers l'Europe.

Mais ce revers n'entama pas la détermination des grévistes qui, de retour dans leur local, décidèrent à l'unanimité la poursuite de la grève. Et ce ne sont pas les accusations des patrons qui entament leur moral.

En effet, depuis le lundi 4, les patrons pleurnichent à nouveau dans les médias sur les sabotages qui auraient été perpétrés dans leurs plantations. Dans le quotidien *France-Antilles* qui leur est

tout dévoué, ils déclaraient : « *Ceux qui ont fait ça ne sont pas des ouvriers de la banane. Aucun d'eux ne pourrait détruire ce qu'il a élevé pendant huit mois. Ceux qui ont fait cela sont des terroristes...* »

À l'heure où nous écrivons, un certain nombre de travailleurs, certes, a repris le travail. Mais la grève demeure active et, comme en 1999-2000, un groupe très déterminé parvient à redonner confiance à une fraction plus large de travailleurs en lutte.

Ni les patrons ni les élus ou quelque prétendue « autorité » que ce soit n'ont proposé ne serait-ce qu'une rencontre avec les travailleurs en grève depuis plusieurs semaines. On les ignore ! Les grévistes se rappellent donc régulièrement à leur bon souvenir. La lutte continue !

Correspondant local



## — Emprisonnement d'un dirigeant syndical

Michel Madassamy, l'un des dirigeants du syndicat indépendant UGTG, a été arrêté lundi 4 octobre au soir et conduit en prison. L'arrestation s'est faite en plein centre-ville : neuf policiers encagoulés l'ont extirpé de la voiture où il se trouvait avec sa famille.

Madassamy est l'ancien secrétaire général de l'Union des transporteurs des produits pétroliers (UTPP-UGTG). Son arrestation est survenue en exécution de diverses peines prononcées par le tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre et la cour d'appel de Basse-Terre.

Il est notamment accusé d'avoir, le 27 mai 2001, occasionné des dégâts dans un magasin de Pointe-à-Pitre pour l'obliger à fermer ses portes afin de respecter le jour férié de commémoration de la lutte des esclaves de 1802. L'UGTG avait à l'époque organisé des manifestations en faveur de cette

journée commémorative. Pour cela, il fut incarcéré du 31 mai au 12 juin de la même année. Jugé en juillet, il fut condamné à trois mois de prison avec sursis mais, le 29 avril 2003, le tribunal ordonna la révocation du sursis.

Madassamy fut encore condamné dans une autre affaire à dix mois de prison et 53 000 euros.

Cette arrestation fait grand bruit en Guadeloupe. Les passants et marchandes ayant assisté à l'arrestation musclée et rocambolesque se disent choqués de l'attitude de la police. Déjà de nombreux automobilistes vont faire leur plein d'essence, de peur d'un blocage de la distribution par les camarades de Madassamy.

Cette arrestation survient dans le cadre d'une répression judiciaire qui frappe les militants de l'UGTG pour des actions liées à des grèves ou des manifestations de défense des

intérêts de travailleurs. Un autre dirigeant, Armand Toto, est lui aussi sous le coup d'une condamnation à de la prison ferme et pourrait être emprisonné d'un jour à l'autre. Par ailleurs de lourdes amendes pleuvent sur bon nombre de militants dans le but d'affaiblir l'UGTG, jugée trop combative, trop remuante par le pouvoir politico-judiciaire.

Un comité unitaire contre la répression antisyndicale s'est constitué il y a plusieurs mois avec plusieurs organisations politiques et syndicales. Il proteste de multiples façons contre la répression aux relents colonialistes qui frappe ces militants syndicalistes.

La protestation prendra certainement de l'ampleur dans les jours à venir.

Correspondant local

## • Rennes

### Non aux expulsions de sans-papiers !

« *Régularisez Randy et sa maman !* », tel était le mot d'ordre qui figurait sur la banderole de tête de la manifestation de mercredi 29 septembre à Rennes. Cette manifestation d'une centaine de personnes avait eu lieu en milieu d'après-midi. Enfants, parents d'élèves, enseignants, syndicalistes, tous tenaient à protester contre ce que venaient de subir Randy, un enfant de six ans, et sa mère d'origine congolaise en « situation irrégulière ».

Les enseignants et les parents d'élèves ont été à juste titre choqués par le fait que l'Inspection d'académie de Rennes, c'est-à-dire l'Éducation nationale, ait collaboré avec la Police de l'air et des frontières (la PAF). Afin que cette dernière puisse arrêter la mère de Randy, déclarée expulsable, l'inspecteur d'académie lui a donné le nom de l'école où elle amenait son fils tous les matins. C'est à la porte de l'école qu'elle a été arrêtée...

La mère de Randy savait qu'elle était en instance de « reconduite à la frontière » et

une famille d'accueil était prévue pour permettre à l'enfant de rester dans son école. Puisque mineur, il n'était pas légalement expulsable. Mais quand le moment de la séparation est venu, c'était trop douloureux et pour l'un et pour l'autre. La PAF a donc transféré la mère et l'enfant vers le centre de rétention administrative de Roue, en attente de l'expulsion.

Toutes les délégations du collectif de soutien aux sans-papiers de Rennes qui se sont rendues auprès de la préfète de Bretagne n'ont reçu pour l'instant qu'une fin de non-recevoir. La Préfecture persiste dans son attitude intransigeante. Un jeune directeur de cabinet a défendu fièrement devant la presse « *qu'il était normal qu'un service public, comme l'Éducation Nationale, puisse aider un autre service public, la police, dans l'application de la justice* ».

Bien des parents et enseignants ne voient vraiment pas où est la « justice » là-dedans.

Correspondant local

## • Essais nucléaires français

### Les irradiés enfin reconnus ?



Huit ans après la fin des essais nucléaires français, dix mois après le dépôt d'une plainte par d'anciens militaires et techniciens irradiés, la justice va enfin ouvrir une enquête sur les « possibles conséquences » de cette irradiation.

Entre 1960 et 1996, la France a procédé à 210 essais nucléaires, soi-disant « 100 % propres », d'abord dans le Sahara puis en Polynésie. 150 000 civils et militaires (la plupart, des appelés du contingent), ont participé à ces essais, sans aucune protection ni aucune information sur les risques encourus. À ce nombre il faut encore ajouter les populations locales, elles aussi tenues dans l'ignorance, qui ont eu à pâtir des retombées radioactives. Les victimes demandent « une reconnaissance des fautes commi-

ses par l'État et la mise en place d'un fonds d'indemnisation ». En effet une étude menée auprès de 720 anciens soldats ayant participé aux essais nucléaires montre que 30 % d'entre eux souffrent de cancers, 61 % d'autres maladies, et que seuls 9 % sont en bonne santé. Jusqu'à présent, les pouvoirs publics ont toujours refusé d'effectuer une étude épidémiologique auprès des personnes exposées. De même, l'armée française a, elle aussi, toujours refusé de reconnaître une quelconque responsabilité dans les dégâts occasionnés sur les personnes au cours de ces essais.

En obtenant l'ouverture d'une enquête, les victimes des essais nucléaires et leurs associations ont marqué un point.

Marianne LAMIRAL

• Entrée de la Turquie en Europe

# Ne pas craindre l'élargissement

**La Commission européenne va très vraisemblablement donner son feu vert à l'ouverture des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Ce n'est que le début d'un marathon qui va durer au moins dix ans, mais cette première étape a déjà fait couler beaucoup d'encre.**

Comme à chaque fois que l'Europe s'est proposé d'intégrer de nouveaux pays membres, on a vu s'affronter les nationalistes à tout crin, qui voyaient la France perdre son indépendance, aux partisans d'une Europe élargie, industriels au premier plan, qui raisonnent en termes de marché et ont bien compris que les frontières héritées du passé sont un frein au développement économique. Mais c'est la domination capitaliste, pas l'élargissement de l'Europe, qui est un problème pour les travailleurs.

De ce point de vue, à l'occasion de la demande d'adhésion de la Turquie, on a eu droit à un florilège de soi-disant arguments de toute sorte. D'abord des « arguments » géographiques, la Turquie n'étant pas, nous dit-on, un pays européen, mais asiatique. C'est oublier que cette frontière entre

Europe et Asie est absolument artificielle, et que la géographie ne connaît pour ces deux « parties du monde » qu'un seul continent : l'Eurasie. D'ailleurs, ceux qui se réclament fièrement des racines grecques de la civilisation occidentale oublient qu'une grande partie de la Grèce antique se trouvait en Asie mineure, c'est-à-dire aujourd'hui en Turquie. Par exemple, le mathématicien et philosophe grec Thalès, célèbre par son théorème, vivait dans une région aujourd'hui turque.

Autre soi-disant argument contre l'entrée de la Turquie, les raisons culturelles et religieuses. L'arrivée de quelque 80 millions de Turcs dans l'Europe, ce serait l'équivalent du péril jaune des racistes du siècle dernier. Nous serions envahis par une vague islamiste, les croisades à l'envers, à entendre les de Villiers et consorts. Mais s'opposer à priori à l'entrée de la Turquie pour des raisons religieuses, au nom de la laïcité, c'est oublier que, parmi les pays membres et même parmi ceux récemment entrés, comme la Pologne ou l'île de Malte, le poids des intégristes catholiques est au moins aussi lourd à supporter que celui des intégristes musulmans à Istanbul ou Ankara. En Pologne et

à Malte, l'Église s'oppose au droit des femmes et maintient l'interdiction de l'avortement. Et parmi les pays depuis longtemps européens, comme le Portugal ou l'Irlande, la situation n'est guère plus favorable et le poids de l'Église y est toujours aussi étouffant. Alors, prétexter que la Turquie est un pays musulman pour refuser son adhésion relève de la pure démagogie, pour ne pas froisser les préjugés réactionnaires des électeurs de de Villiers ou Raf-

farin.

Comme ces préjugés peuvent peser lourd dans la balance électorale, et peut-être même influencer sur le résultat du prochain référendum, on vient de voir Chirac lancer l'idée que, désormais, l'entrée d'un nouveau pays dans l'Union européenne serait soumise à référendum, et que ce serait en particulier le cas pour décider d'accepter la candidature d'Ankara. Ça ne mange pas de pain turc et ce, d'autant plus que Chirac sait par-

faitement que les négociations prendront près de dix ans. D'ici là, il ne sera plus à l'Élysée et, en tous les cas, on ne parlera pas de la Turquie pour le prochain référendum sur la Constitution européenne. La ficelle est grosse, mais le petit monde politicien a commencé à prendre des poses solennelles, dans un sens ou dans un autre, feignant de brandir des grands principes là où il n'y a que des petits calculs.

Cédric DUVAL

## Répression de l'adultère Il n'y a pas qu'en Turquie

Le gouvernement turc a finalement renoncé à faire de l'adultère un délit pénal. Et c'est tant mieux pour les femmes turques.

À ce propos, on a entendu en France un concert de protestations, prenant prétexte de ce projet pour marquer leur opposition à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. À les entendre, ce projet du gouvernement turc prouvait que le peuple turc ne faisait décidément pas partie de la même civilisation.

Sauf que les dirigeants

actuels de la Turquie font bien partie de la même « civilisation » que celle des parlementaires français durant deux siècles et jusqu'à il n'y a pas si longtemps.

Dans le Code Napoléon, l'adultère est un délit. L'article 324 du Code pénal précisait même que « le meurtre commis par l'époux sur l'épouse, ainsi que sur le complice, à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale est excusable ». Quant à l'époux adultère, c'est lui qui était excusable. D'ailleurs, si la femme

adultère était passible de prison (jusqu'à deux ans), le mari ne risquait qu'une amende... s'il avait entretenu sa concubine au domicile conjugal.

Jusqu'en 1975, il y a donc à peine trente ans, le droit français considérait toujours l'adultère comme un délit de droit pénal.

Bref, la France, où les femmes n'ont eu le droit de vote que onze ans après la Turquie, est mal placée pour donner des leçons sur les droits des femmes !

Christian BERNAC

• Israël-Palestine

# Des « jours de repentir » qui sont des jours de massacre

**Déclenchée le 28 septembre, l'offensive de l'armée israélienne contre le nord de la bande de Gaza a, en une semaine, tué plus de 70 personnes et fait un nombre de blessés bien plus important encore parmi la population palestinienne. Un bilan qui est loin d'être définitif, puisque cette opération, baptisée « Jours de repentir », « pourrait durer des semaines », selon les autorités.**

Il y a plusieurs mois, Sharon, le Premier ministre israélien, avait annoncé qu'Israël allait se retirer de la bande de Gaza. Il avait dit dans le même temps qu'il allait y démanteler les implantations de quelques milliers de colons ultra-religieux.

Sharon ne faisait là que prendre acte de ce que la deuxième Intifada, cette révolte de la rue palestinienne contre un occupant surarmé, avait atteint un degré tel que l'armée israélienne pourrait ne pas en venir à bout. Sharon voulait-il se dégager du bourbier

sanglant dans lequel Israël patauge à Gaza depuis trente-sept ans ? En tout cas, il espérait que son annonce apaiserait l'Intifada à Gaza et, surtout, lui laisserait les mains libres pour poursuivre le dépeçage du reste des Territoires occupés.

Car pendant ce temps-là, en

Cisjordanie où se concentre la majorité de la population palestinienne, le même Sharon continuait à bâtir le « mur de la honte » qui transforme les localités palestiniennes de Cisjordanie en ghettos, dans une succession de confettis invivables.

Mais même le retrait progressif

et repoussé à une date indéterminée que Sharon annonçait pour Gaza était encore trop pour ceux qui, en Israël, estiment que les seuls qui devraient quitter les Territoires occupés, ce sont les Palestiniens. L'extrême droite religieuse et nationaliste, le lobby des colons, leurs relais dans la classe politique et au gouvernement se mobilisèrent. Ils organisèrent des manifestations contre Sharon, accusé, un comble pour cet ex-général considéré même par ses pairs comme un « faucon », d'être un traître à la « terre sacrée d'Israël » qui, à leurs yeux, devrait évidemment englober tous les territoires palestiniens.

Les miliciens du Hamas palestinien ayant tiré quelques roquettes depuis Gaza sur une bourgade israélienne voisine, lesquelles ont tué deux enfants, Sharon en a profité pour lancer ses tanks et hélicoptères de combat sur la population de Gaza, accusée par lui de soutenir collectivement les « terroristes ». Comme si ce n'était pas le terrorisme d'État, que tous les dirigeants israéliens pratiquent depuis tant d'années contre les Palestiniens, qui sert au Hamas pour justifier ses activités ! Comme si la politique d'oppression nationale qu'Israël poursuit avec cynisme, et avec l'approbation ouverte ou hypocrite de toutes les grandes puissances, pouvait produire d'autres fruits que ceux, pourris, de cette guerre permanente livrée à tout un peuple, où les populations palestiniennes paient le plus lourd tribut, mais où la population israélienne voit aussi certains des siens tomber dans des attentats ou dans des opérations de répression.

Alors, oui, plus que jamais, pour les Palestiniens d'abord, mais aussi pour la population d'Israël, il ne peut y avoir d'autre issue à cette impasse sanglante que dans un retrait total des troupes et des colons israéliens de tous les territoires palestiniens.

Pierre LAFFITTE



Les chars israéliens dévastent le camp de Jabalia, au nord de Gaza.

## • Espagne

# Les travailleurs des chantiers navals en lutte

**Depuis deux mois, dans toute l'Espagne, les travailleurs des chantiers navals multiplient les grèves, les blocages de rues. Les manifestations se radicalisent pour s'opposer au plan du gouvernement socialiste qui prévoit la privatisation d'une partie des chantiers ; une privatisation qui se traduirait par des suppressions de postes de travail, voire la fermeture de chantiers.**

Le gouvernement socialiste n'a pas mis longtemps pour oublier ses promesses. Pendant la campagne électorale, Zapatero s'était clairement engagé à ne pas appliquer le projet de restructuration et à maintenir les emplois. La gauche, et notamment les socialistes, avait apporté son soutien aux travailleurs. Les têtes de listes du PSOE (Parti Socialiste) ou de Izquierda Unida (Gauche Unie, une coalition autour du Parti Communiste Espagnol) avaient multiplié les meetings dans les chantiers navals, promettant qu'aucun poste de travail ne serait supprimé s'ils gagnaient les élections.

Aujourd'hui, le ton a changé : l'heure est à la restructuration !

Le premier argument du gouvernement est classique : la concurrence des chantiers navals

d'Asie impose de réduire les coûts et donc de céder au privé tout le secteur qui n'est pas lié à la construction de bateaux pour la marine espagnole.

Le second argument consiste à dire que le gouvernement de droite d'Aznar, en subventionnant les chantiers, avait accumulé les aides déclarées illégales par la Commission européenne. Le gouvernement demande donc le remboursement de cette aide, évaluée à 1,1 milliard d'euros, à la direction de l'entreprise publique Izar. Constituée en 2000 par le gouvernement Aznar et mise sous contrôle d'un organisme financier gouvernemental, la SEPI, Izar réunit tous les chantiers navals.

Ces arguments sont aussi hypocrites l'un que l'autre. En Espagne, comme dans toute l'Europe, l'État s'est endetté avant tout pour multiplier aides directes et indirectes aux patrons. Et tous les gouvernements qui se sont succédé depuis vingt ans, qu'ils soient socialistes ou de droite, ont mené cette même politique.

Le gouvernement socialiste continue d'ailleurs à donner aux entreprises des facilités pour licencier les travailleurs, favoriser les embauches en contrats précaires, retarder les paiements de cotisations sociales, voire les exonérer de taxes. Bref, il distribue les cadeaux



**Affrontements aux chantiers de Puerto Real à proximité de Cadix, en Andalousie.**

aux entreprises, comme le faisait le gouvernement précédent, mais il dit ne rien pouvoir faire pour les travailleurs des chantiers. Oubliées ses promesses, précisément parce que les licenciements et fermetures de chantiers annoncés sont destinés à rendre cette opération de privatisation plus alléchante pour les capitalistes !

Il n'est pas dit cependant que le gouvernement ne soit pas amené à reculer. Certes, le nombre de travailleurs des chan-

tiers a été considérablement réduit par la « reconversion industrielle » des années quatre-vingt, menée par le gouvernement socialiste de Felipe Gonzalez, qui lui aussi avait renié ses promesses. Cependant il reste dans la « navale » un noyau de 10 000 ouvriers, auxquels il faut ajouter des milliers d'intérimaires et tous ceux qui travaillent en sous-traitance, ou dans des industries annexes. Dans leurs récentes actions et manifesta-

tions, ils ont été parfois rejoints par d'autres entreprises en lutte, comme c'est le cas à Séville pour les cigarettes Altadis.

À Cadix, Puerto Real, Séville en Andalousie, à Gijon dans les Asturies, à El Ferrol en Galice, à Bilbao, les traditions de lutte sont anciennes et les affrontements avec la police sont souvent assez violents, comme on a pu le voir récemment sur le pont de Carranza qui a été le siège d'une sévère bataille, isolant la ville de Cadix, ou à Sestao (près de Bilbao).

Les socialistes craignent des réactions de plus en plus résolues des travailleurs des chantiers.

La semaine passée, la SEPI a annoncé qu'elle suspendait le plan de privatisation. Elle a proposé aux syndicats, qui ont accepté, d'aller à Bruxelles pour négocier les remboursements des aides que la Commission européenne juge illégales.

Les travailleurs des chantiers réussiront-ils à tenir tête au gouvernement, à imposer le maintien des emplois et de meilleurs salaires, comme ils le revendiquent en même temps ? C'est en tout cas de la lutte de ces travailleurs que dépend l'avenir de milliers de familles.

Jacques MULLER

## • Brésil

### Élections municipales

# Progrès du PT mais aussi premier avertissement

**Les élections brésiliennes du 3 et du 31 octobre (là où il y aura un second tour) doivent renouveler les maires des 5560 communes du pays, élus au suffrage direct, ainsi que les conseillers municipaux, élus séparément. Ces postes constituent des enjeux importants pour les partis et les carrières personnelles des politiciens, en particulier lorsqu'il s'agit de villes de plusieurs millions d'habitants, comme Sao Paulo, Rio de Janeiro, Belo Horizonte ou Bahia. Mais l'intérêt de cette élection est aussi, à mi-mandat du président de la République Lula, de mesurer l'impact de sa politique.**

Le parti de Lula, le Parti des Travailleurs (PT), qui depuis deux ans dirige le gouvernement, a connu dès le premier tour une

progression de ses résultats. Il est le premier parti du pays, avec plus de 10 millions de voix, et emporte dès le premier tour la mairie de six capitales d'État, dont les grandes villes de Belo Horizonte et de Recife. Il devrait, à l'issue de ce scrutin, se trouver à la tête de près de 500 villes, au lieu de moins de 200 précédemment. Cela ne l'empêchera pas de rester sous-représenté à ce niveau, par rapport aux partis traditionnels de notables, indéracinables dans leurs fiefs.

Ces bons résultats signifient que le PT continue à élargir son implantation à l'échelle du pays. Mais il a eu du mal à s'étendre au-delà des villes ouvrières du Sud-Est, dans lesquelles il est né et où il dispose de militants syndicaux influents.

Plus grave pour lui, il est en position difficile dans la ville de Sao Paulo, la capitale économique et intellectuelle du pays.

Sa candidate Marta Suplicy, maire sortante (pour la première fois, un maire sortant peut se présenter à nouveau), n'a obtenu que 35 % des voix, contre 43 % à José Serra du parti d'opposition PSDB, ancien ministre de la Santé et concurrent malheureux de Lula à la présidence. Elle est donc en ballottage défavorable.

Les raisons du peu de succès de la maire de Sao Paulo sont pourtant faciles à deviner. Bien que tout le monde la présente comme un modèle de gestion sociale, ses bonnes intentions affichées à l'égard des couches populaires n'ont jamais été bien loin. Elle s'est avant tout préoccupée de la petite bourgeoisie, négligeant les problèmes d'emploi et de transport des travailleurs. Son image publique est celle d'une star des milieux branchés qui consacre de loin en loin quelques instants à « ses pauvres ».

Et elle ne peut pas bénéficier de l'impact de la politique menée à l'échelle nationale par le gouvernement de Lula pour compenser son « déficit » social. Car Lula, depuis deux ans, fait tout pour favoriser les grands exportateurs, les banquiers, les parasites de la dette. Son action a recueilli l'approbation de la bourgeoisie et du Fonds monétaire international. Même si sa popularité reste encore élevée, il n'a pas tenu les promesses électorales faites aux couches pauvres, sur les salaires, les emplois, la santé et l'alimentation. Depuis un mois ou deux, les statistiques officielles annoncent plus d'un million de créations d'emplois, mais cela ressemble surtout à un effet d'annonce.

En revanche, Lula dit qu'il va maintenant s'attaquer à la réforme syndicale, pour donner tout pouvoir à l'appareil au sein des syndicats, et à la réforme du

droit du travail, qui vise à « flexibiliser » les droits des travailleurs et à s'en prendre au treizième mois et aux congés payés. Le patronat l'encourage à ne pas ralentir le rythme des « réformes ». Il a même élu à la tête de la FIESP (le syndicat patronal de l'État de Sao Paulo, l'équivalent du Medef) Paulo Skaf, un patron du textile qui en 2002 a fait campagne pour Lula.

Ces élections ont montré que Lula et le PT avaient maintenu et même élargi leur influence. Mais auprès de qui ? Difficile d'en juger d'ici. Mais même si un grand nombre de travailleurs leur font encore confiance, la politique qu'ils mènent n'a rien à voir avec les espoirs que les couches populaires avaient mis en eux.

Vincent GELAS

• **Allemagne**

# Le mécontentement des travailleurs s'exprime

**La manifestation nationale contre les réformes du gouvernement social-démocrate de Gerhard Schröder, organisée samedi 2 octobre à Berlin, a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes, 45 000 selon la presse. La plupart des manifestants venaient de l'est du pays, qui concentre les deux tiers des chômeurs de longue durée, ceux qui seront les plus touchés par la chute brutale des allocations prévue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.**

La manifestation était organisée par Attac, le PDS (qui a succédé au parti au pouvoir dans l'ex-RDA), divers comités berlinois et syndicats locaux. Mais la centrale syndicale DGB avait refusé d'y appeler, comme le lui avaient demandé les organisateurs. Elle a prétexté que le gouvernement s'était engagé à rediscuter des mesures prises contre les chômeurs... en février, après leur entrée en application, et, éventuellement, d'y apporter quelques corrections. Depuis que les « manifestations du lundi » ont commencé, fin juillet, les dirigeants du DGB ont agi de même, laissant certes leurs militants y participer localement, mais ne faisant rien pour aider la mobilisation des chômeurs en butte aux attaques gouvernementales, ni pour lier leur combat à celui des

salariés victimes d'une offensive patronale pour imposer une augmentation, non rémunérée, du temps de travail. Le mouvement, s'il s'est poursuivi jusqu'à maintenant, est allé en déclinant. Et ce qui domine aujourd'hui, c'est plutôt l'écoeurement et la démoralisation.

Ce qui est en train de se passer dans deux grandes entreprises du pays ne peut que contribuer à renforcer ce sentiment. Il y a d'une part Karstadt-Quelle, un géant de la distribution (180 grands magasins, 337 magasins spécialisés...), qui a présenté le 28 septembre un plan d'économies concernant plus de 20 000 salariés menacés par des projets de licenciement, d'externalisation ou de revente de leur activité. Tous les politiciens dénoncent les « erreurs grossières de

management » qui seraient à l'origine de cette situation, mais ce sont bien les salariés qu'on se prépare à faire payer, pas les actionnaires.

Il y a aussi le trust Volkswagen, premier constructeur automobile européen, qui, après bien d'autres, a lancé un chantage à l'emploi afin d'obtenir une réduction des « coûts » de personnel d'environ 30 % d'ici 2011. Au programme : gel des salaires sur deux ans, flexibilité accrue, etc. Et la direction menace de supprimer quelque 30 000 emplois, en cas de refus du syndicat IG Metall d'accepter le plan d'austérité. Volkswagen prétend être en difficulté car ses bénéfices sont en diminution. Mais ils sont positifs depuis des années et se sont encore élevés, en 2003, à 1,9 milliard d'euros !

Dans ce contexte, le mécontentement continue de se traduire dans les urnes. Dans les élections municipales qui ont eu lieu en Rhénanie du Nord-Westphalie le 25 septembre dernier, le SPD a une nouvelle fois reculé, réalisant, avec 31,7 %



des voix, son plus mauvais score depuis la guerre, dans ce Land qui comprend la région industrielle de la Ruhr. La CDU, le parti de la droite conservatrice, qui a voté les mesures anti-ouvrières de Schröder, recule aussi (de 6,9 %). Ce qui est nouveau, en revanche, ce sont les résultats obtenus par les listes qui se situaient sur la gauche du SPD. Là où elles ont pu se présenter, elles sont en progression significative. À Bottrop, une ancienne ville minière, le Parti Communiste (DKP) obtient ainsi 6,5 %. Le PDS atteint, de son côté, 5,2 % des voix à Duisbourg, le fief de Thyssen, et 6 % à Oberhausen. À Bergkamen, une « initiative citoyenne » emmenée par une organisation

maoïste obtient 4,3 %. Au total, ces listes obtiennent des élus dans une quinzaine de villes (la barre à 5 % a été supprimée pour les municipales). C'est la première fois depuis des décennies que ces résultats atteignent ce niveau. C'est d'autant plus à relever que l'extrême droite n'a pas du tout progressé, comme ce fut le cas lors des régionales tenues dans deux Länder de l'Est la semaine précédente. C'est l'indice qu'il existe une fraction de la population laborieuse qui, lorsque la possibilité lui en est donnée, n'hésite pas à exprimer clairement son mécontentement. Et un signe d'espoir pour l'avenir.

Henri MARNIER

• **Belgique**

# Deux ans après l'explosion de la cokerie d'Ougrée Une justice au service des patrons

**Le 22 octobre 2002, trois personnes étaient tuées et 26 autres grièvement blessées dans l'explosion de la cokerie d'Ougrée, près de Liège, qui appartient à l'entreprise Cokerill-Sambre (groupe Arcelor).**

Près de deux ans plus tard, le tribunal correctionnel de Liège vient de rendre son jugement dans cette affaire. Ce jugement a scandalisé les travailleurs de toute la région : sur les sept prévenus, les seuls qui ont été condamnés sont deux ouvriers régleurs, brûlés eux-mêmes lors de l'explosion. Ils ont écopé de trois mois de prison et d'une amende de 250 euros avec sursis de trois ans. Parmi les autres prévenus, le directeur de la cokerie a été acquitté, tandis que deux ingénieurs et deux contremaîtres bénéficient de la suspension du prononcé pour trois ans (une faute a été constatée mais aucune peine n'est prononcée).

« Incroyable, décevant, écoeurant, révoltant », c'est le

sentiment des travailleurs de la région devant ce jugement qui absout aussi l'entreprise Cokerill-Sambre.

Sur le plan civil, l'entreprise devra payer des dommages et intérêts aux victimes de la catastrophe qui sont extérieures à l'usine. Quant au personnel Cokerill-Sambre blessé, la loi lui allouera une indemnisation forfaitaire et il ne pourra pas se retourner ensuite contre l'entreprise pour obtenir un dédommagement plus important. Voilà qui est aussi scandaleux !

Sur le plan pénal, l'entreprise n'a pas été jugée responsable, malgré les demandes des avocats de certaines victimes. Ainsi le jugement explique que « la société Cokerill est soucieuse de générer du profit, c'est là son but initial. Mais on ne peut pas en conclure qu'elle ne se soucie pas de la sécurité. Le tribunal ne peut donc pas la déclarer pénalement responsable. » Pourtant, depuis cette explosion, il y a eu tellement d'accidents mortels ou graves dans l'usine que la direc-

tion d'Arcelor est obligée elle-même de reconnaître que cette usine de Liège est une des plus dangereuses du groupe

La direction, sans doute gênée par ce jugement, s'est bien gardée d'adopter une attitude triomphaliste. Ainsi, le responsable de la communication chez Cokerill a déclaré : « L'accident de la cokerie a secoué le monde et le jugement est

ce qu'il est. Cokerill-Sambre a été condamné au civil en tant qu'employeur et nous assumerons nos responsabilités. » Cette déclaration vise sans doute, aussi, à désamorcer la colère ouvrière.

Au cours de l'audience où le jugement a été prononcé, la salle du tribunal était pleine à craquer et certains travailleurs portaient des pancartes :

« Arcelor, plus jamais de morts ». Le prononcé du jugement a amené aussi une explosion de colère dans la salle d'audience. Dans l'usine même, pour protester contre le jugement, les ouvriers de la cokerie ont arrêté le travail durant deux heures.

Correspondant local

## • Le dernier empereur d'Autriche béatifié par le pape

### Va voir là-haut si j'y suis

Le dernier empereur d'Autriche, Charles I<sup>er</sup> de Habsbourg, a été béatifié à Rome dimanche 3 octobre. Avant d'être promu dans l'ordre des « bienheureux », il avait effectué dans le monde une courte carrière. Monté sur le trône en 1916, à la mort de son grand-oncle François-Joseph, il fut à la tête de la monarchie austro-hongroise

(empereur d'Autriche et roi de Hongrie) durant les deux dernières années de la Première Guerre mondiale. Chassé en 1918, il multiplia les complots pour récupérer l'une ou l'autre de ses couronnes perdues, sans y parvenir, et mourut en exil en 1922.

D'aucuns se demandent si le poids du lobby catholique autrichien est la seule raison de

la béatification de ce triste sire. À moins que ce soit là la récompense tardive à son refus d'abdiquer en novembre 1918, refus – avait-il prétendu – voulu par Dieu lui-même.

Les voies du Seigneur sont impénétrables. Mais ceux qui les empruntent sont bien sou-vent, à l'image de ce Charles I<sup>er</sup>, de fiefés réactionnaires.

Vincent GELAS

## • La Redoute – Wattrelos (Nord)

### Un licenciement scandaleux

**Jeudi 23 septembre, notre camarade Catherine, accusée à tort d'avoir déchiré des « papillons » de commande d'articles, a reçu sa lettre de licenciement malgré les débrayages et le fort mécontentement qui régnait dans son secteur. (LO n° 1886)**

Vendredi matin quand nous l'avons appris, c'est à nouveau à plus de 200 que nous avons débrayé. Face aux questions précises que nous posions, la direction et ses chefs étaient dans l'incapacité d'apporter la moindre réponse cohérente.

Si l'émotion a été si forte autour de ce licenciement, c'est que tout le monde avait compris que c'est une mise en scène orchestrée par la direction pour se débarrasser d'une travailleuse qui, depuis deux ans, ne pouvait plus porter de charge supérieure à deux kilos. Et en deux ans la direction n'a rien fait pour la reclasser, mais tout pour tenter de la dégoûter de venir travailler en la faisant servir de bouche-trou, en la laissant parfois plusieurs heures sur une chaise sans rien faire, en lui proposant même de rester chez elle, payée.

Mais Catherine avait toujours résisté. Elle voulait être affectée définitivement au poste qu'elle occupait depuis quelques semaines comme répartitrice, pour organiser le travail des ramasseuses des articles de commandes.

L'accusation de la direction est basée sur un seul « témoin », intérimaire, dont le nom n'a pas été révélé lors de l'entretien de licenciement. Aucune enquête, aucune con-

frontation, aucun fait concret n'ont en fait été avancés par la direction. Les journalistes ont rapporté que lorsqu'ils voulaient poser des questions à la direction, elle faisait répondre par le service communication du groupe, que « le dossier était confidentiel ».

Le jour du troisième débrayage, une déléguée a croisé le témoin présumé qui a démenti être impliquée dans l'affaire et a accepté de faire une attestation où elle dit n'avoir jamais accusé Catherine. Quand la direction a appris cela, deux responsables et deux agents de sécurité sont alors allés chercher le témoin à son poste de travail ainsi qu'une autre intérimaire, pour les emmener à l'infirmerie.

Des délégués, mis au courant, se sont rendus à l'infirmerie pour s'informer. La porte était gardée par deux agents de sécurité et même le docteur se trouvait à l'extérieur de son cabinet médical !

Deux heures après, une flopée de cadres et d'agents de sécurité sortaient de l'infirmerie, ils encadraient les deux intérimaires en pleurs. Il y avait aussi un huissier, des agents des Renseignements Généraux et même deux policiers en tenue.

Le lundi suivant, la direction faisait courir le bruit que les syndicalistes avaient séquestré les intérimaires à l'infirmerie pour leur extorquer des témoignages. Un scénario rocambolesque !

Jusqu'où la direction ira-t-elle pour justifier le licenciement de Catherine, qui décidément passe très mal ?

**Correspondant local**

## • CHU de Rouen

### La direction recule en partie,

*Manifestation devant la direction vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2004.*



### ...la grève continue

**Le personnel de nuit du CHU de Rouen est en grève depuis une semaine. Infirmières et aides-soignantes ne voulaient pas des nouveaux plannings décidés par la direction, destinés à appliquer le passage aux 32h30 prévus dans la loi Aubry, tout en faisant des économies de personnel.**

Les roulements proposés se traduisaient par une diminution des jours de RTT et des roulements plus astreignants pour le personnel, liés entre autre à la suppression du pool de remplacement.

La grève décidée le mardi 28 septembre a été largement suivie. Sur les 300 infirmières ou aides-soignantes concernées chaque nuit, de 200 à 260 d'entre elles étaient grévistes. Et pour bien faire comprendre que leur mouvement n'était pas symbolique, le personnel refusait de venir travailler si la

direction, au lieu de leur faire parvenir à domicile leur assignation, comme l'impose la loi, s'était contentée de leur téléphoner.

Vendredi 1<sup>er</sup> octobre, un rassemblement organisé devant les locaux de la direction à l'appel des syndicats CGT, SUD et FO a réuni 250 personnes qui ont envahi la salle de réunion de la direction, faisant entendre bruyamment que nous ne voulions ni des nouveaux plannings ni de l'autonomie des services. La manifestation s'est ensuite rendue à la mairie où le maire, qui est le président du Conseil d'administration du CHU, nous a reçus.

Lundi 4 octobre dans l'après-midi plusieurs dizaines d'infirmières et aides-soignantes étaient venues au moment de la réunion du CHSCT exceptionnel où des critiques ont été faites par la médecine du travail sur les nouveaux plannings. Ces critiques ont été ressenties comme un encouragement. L'assemblée générale du soir

appelait à un rassemblement mercredi 6 octobre au moment où devait se tenir le Comité technique d'établissement.

Le mercredi 6 au matin, nous étions donc 150 à attendre la réponse de la direction qui a annoncé qu'elle renonçait à ses nouveaux plannings, ce qui a été ressenti par les grévistes comme un succès. Mais le directeur n'a pas dit qu'il gardait les anciens plannings. Il s'est aussi refusé à abandonner son projet d'autonomie des services. Le personnel en a conclu que si la direction faisait un pas en arrière, elle s'apprêtait, si on la laissait faire, à concocter d'autres projets allant dans le même sens que ce que nous venions de refuser. C'est pourquoi l'assemblée générale a décidé de poursuivre la grève pour imposer le maintien des anciens horaires et l'abandon du système d'autonomie des services. Une nouvelle assemblée générale a été décidée pour le jeudi 7 octobre.

**Correspondant LO**

## • Astérior – Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

### Grève pour les salaires et la dignité

À Saint-Denis, les salariés d'Astérior ont fait huit jours de grève à plus de 60 %. Ils ont repris le travail mercredi 6 octobre. Ils réclamaient 150 euros d'augmentation de salaire.

Cette entreprise qui compte environ une centaine de personnes dont 80 ouvriers est une filiale de la poste belge. Les salariés font de la mise sous pli, éditent, plient, découpent et mettent sous enveloppe des relevés de compte, des factures de télépho-

nes, des assurances etc. Les salaires y sont très bas. Avec quinze ans d'ancienneté, un ouvrier gagne 1 047 euros, un ouvrier qualifié 1 300 euros, salaires qui sont restés gelés pendant trois ans, alors que l'entreprise fait des bénéfices.

Ce qui a déclenché la grève, c'est un ras-le-bol face au mépris de la direction et à la dégradation des conditions de travail. Par exemple, les toilettes sont restées bouchées six mois, et il a fallu la

grève et le déplacement de l'inspecteur du travail pour les réparer. Les vestiaires sont à côté des toilettes, sans séparation entre ceux des hommes et des femmes. L'hiver dans l'atelier, les salariés travaillent en anorak, avec des moufles.

On y travaille à la carte. Une semaine, les salariés effectuent 28 heures, l'autre semaine 39 heures lorsqu'ils travaillent le samedi, mais la maîtrise annonce souvent la veille que le samedi ne

sera pas travaillé. Auparavant, lorsque la direction leur annonçait cela la veille, ces heures étaient mises dans un compte d'heures et récupérées. Depuis deux ans, les travailleurs attendent le paiement de ces heures. Ce qui a mis le feu aux poudres, ce fut la décision d'annuler un quart d'heure de pause. La grève a été décidée sur le champ. Au bout de huit jours, la direction a cédé mais très partiellement. Elle va payer les heures des samedis

non travaillés 288 euros et mettre 32 heures au compteur. Elle donne une prime de 24 euros d'assiduité, (prime qui saute au bout de deux jours d'absence) et promet d'organiser des négociations salariales dès la semaine prochaine. La moitié des huit jours de grève sera payée. Les travailleurs sont loin d'avoir obtenu ce qu'ils demandaient, mais ils ont le sentiment de s'être fait entendre et respecter.

**Correspondant local**

## • Moulinex

# Trois ans après la fermeture les patrons ne sont pas quittes

Vingt-sept des anciens administrateurs de Moulinex viennent de recevoir un courrier leur réclamant d'honorer les dettes laissées après la faillite du groupe d'électroménager Moulinex, en septembre 2001. Tel est le résultat des efforts d'anciens cadres salariés de l'entreprise, qui remettent en cause les conditions dans lesquelles le dépôt de bilan a été effectué et réclament aujourd'hui devant le tribunal des Prud'hommes le versement des heures supplémentaires qu'ils considèrent avoir faites sans être payés. Aujourd'hui, le tribunal semble leur donner raison et les rappels de salaires réclamés varient entre 9 000 et 170 000 euros.

De leur côté, d'anciens sala-

riés de Moulinex se sont constitués en « Syndicat de défense des intérêts des salariés » et remettent eux aussi en cause sur le plan juridique la façon dont la fermeture de l'entreprise a été réalisée. En juin dernier, un premier jugement du tribunal des Prud'hommes leur avait donné raison et alloué des sommes variables, entre 10 000 et 17 000 euros.

Il s'agit là de combats juridiques, suite à la fermeture de Moulinex, qui s'est traduite par la mise à la rue de 3 500 travailleurs. Et il n'y a aucune raison pour que les patrons de Moulinex, les membres du conseil d'administration et les représentants de banques comme le Crédit Lyonnais et la Société Générale, n'aient pas un sou à

déboursier dans cette affaire. La fermeture de l'entreprise, dans laquelle ils ont une responsabilité de premier ordre, n'a pas été pour eux une catastrophe. En revanche, cela a été le cas pour un grand nombre d'ouvrières et d'ouvriers de Moulinex qui n'ont jamais retrouvé un travail et un salaire équivalents.

Six mois avant le dépôt de bilan de Moulinex, le PDG Pierre Blayau est parti emportant près de deux millions d'euros d'indemnités. Il n'est pas passé par l'ANPE avant de prendre la tête de Geodis. Son bras droit a emporté quant à lui 640 000 euros d'indemnités de départ. Le successeur de Blayau, Patrick Puy, ne s'est pas mal servi non plus, qui a été mis en examen en mai

dernier pour banqueroute, présentation de faux bilans et abus de confiance. Au total, environ 6 millions d'euros d'indemnités auraient été versés aux dirigeants successifs de l'entreprise, avant de la déclarer en faillite ! Des dirigeants qui ne sont pas sur la paille pour incompétence notoire, mais qu'on retrouve à la tête d'autres entreprises. Ainsi, parmi les anciens administrateurs de Moulinex aujourd'hui sur la sellette des Prud'hommes, on trouve, avec Pierre Blayau, Yves Lyon-Caen,

dirigeant du groupe Bénéteau (bateaux de plaisance), le financier Jean-Charles Naouri, dirigeant du groupe Rallye, le PDG des Ciments Français Yves-René Nanot, etc. Si tous ces gens-là étaient mis en situation de rendre quelques comptes et quelques sous des sommes qu'ils ont extorquées aux salariés de Moulinex, ce ne serait qu'une petite compensation pour tous ceux qu'ils ont jetés au chômage.

Lucienne PLAIN

## • Pierre-Bénite (Rhône)

# Grève dans le groupe Atofina



La grande majorité des sites Atofina étaient en grève lundi dernier 4 octobre, pour protester contre la décision de Total de se débarrasser de sa Chimie, jugée trop peu rentable au regard des activités purement pétrolières. En effet, alors que dans sa branche Pétrole Total a une rentabilité de 19 %, celle-ci n'est « que » de 8 % dans la branche Chimie. Ce n'est pas assez aux yeux des actionnaires.

La Chimie de Total devient donc un groupe à part et la nouvelle direction dit vouloir « relever un beau challenge » en rendant attrayant le nouveau

groupe. Dans la bouche d'un patron, on sait ce que cela veut dire : restructurations, suppressions d'emplois...

C'est pour cela que la grève a été massivement suivie, avec piquets de grève devant les sites. À Pierre-Bénite, tous les ateliers étaient à l'arrêt et même les ouvriers d'une entreprise sous-traitante s'étaient mis en grève, considérant à juste titre que leur sort et le nôtre sont liés.

Provocatrice jusqu'au bout, la direction avait prévu dans plusieurs grandes villes, comme à Lyon, des réceptions pour fêter en grande pompe la naissance

du nouveau groupe. Cela a été considéré comme indécent par les grévistes. Ils ont donc bloqué les bus affrétés par la direction, obligeant certains cadres à prendre les transports en commun. Deux cadres sont même partis en courant, sous les huées des ouvriers, pour aller manger les petits fours de la direction.

Beaucoup d'entre nous sont conscients qu'il va falloir se battre, si nous ne voulons pas subir un mauvais sort, et que la journée d'aujourd'hui n'est qu'un début.

Correspondant LO

## • Benalu Hénin-Beaumont et Liévin (Pas-de-Calais)

# C'est 200 euros qu'il nous faut !

En mai 2004, l'entreprise Benalu d'Hénin-Beaumont et Liévin était rachetée par le groupe Marel-Caravelle, suite à la liquidation judiciaire de General Trailers. Cette société était soi-disant en cessation de paiement. Mais les gros actionnaires comme la SFAC (Société Française d'Assurance-Crédit), qui avait repris ses billes non sans se servir au passage, avaient su tirer leur épingle du jeu. Ce ne fut pas le cas des 60 salariés qui avaient vu leurs emplois supprimés par le repreneur.

Aujourd'hui l'entreprise compte 300 ouvriers et fabrique des bennes de camions.

La production n'a pas cessé de croître. Le travail augmente continuellement et les salaires stagnent. Le salaire moyen est de

1 000 euros. Ainsi un soudeur avec 25 ans d'ancienneté gagne 900 euros par mois. Par contre, les profits augmentent : le groupe vient d'annoncer qu'en quatre mois les bénéfices avaient atteint 2,4 millions d'euros.

Depuis le mardi 28 septembre la colère a éclaté : une majorité des ouvriers sont en grève et réclament une augmentation de 200 euros par mois. Au départ, la revendication était de 150 euros. Mais, ainsi que l'a dit un ouvrier, « comme on se fout de nous, aujourd'hui c'est 200 euros ». Il faut dire que le directeur est particulièrement arrogant. Il a proposé aux grévistes d'aller faire leurs courses à Lidl, qui est moins cher, plutôt qu'à Auchan... Ce qui a eu pour effet de renforcer la détermination des grévistes. Alors, la grève continue !

## • Région de Lens (Pas-de-Calais)

# La Poste, moins de services à la population

Une quarantaine de postiers de la région de Lens (Noyelles, Sallaumines, Rouvroy, Billy-Montigny, Fouquières) se sont réunis lundi 4 octobre pour protester contre le regroupement du courrier sur deux centres distributeurs.

Ce regroupement des cinq centres de distribution sur deux sites, prévu par la direction régionale de La Poste pour avril 2005, aura pour conséquence un rallongement des tournées des facteurs. Pour les usagers, cela voudra dire moins de personnel dans les bureaux de poste, les transferts des boîtes postales, un délai allongé pour récupérer les objets recommandés et le non-relevage des boîtes

aux lettres le samedi.

Un facteur notait : « *Ilya des personnes âgées qui ne voient que moi de leur journée. Je leur amène le courrier à leur porte parce que je sais qu'elles ont du mal à marcher. Est-ce que je vais pouvoir continuer à le faire ?* »

Détérioration du service rendu, dégradation des conditions de travail des postiers : rentabilité et service public, ça ne va pas ensemble. Et les postiers de ce secteur ont bien envie de le faire savoir. Ils ont décidé de distribuer des tracts sur les marchés et de se retrouver pour discuter des suites à donner à leur mouvement.

Correspondant local

## • Vallourec-Laigneville (Oise)

# Des reculs imposés de haute lutte

**Vendredi 1<sup>er</sup> octobre, plusieurs dizaines de salariés de l'usine Vallourec à Laigneville (Oise) étaient rassemblés, à l'initiative du syndicat CGT, pour faire le point sur l'accord qu'ils avaient arraché et tirer le bilan de plus de huit mois de conflit, après l'annonce de la fermeture de l'usine qui comptait 117 travailleurs.**

Voici l'essentiel de ce qui a été gagné et inclus dans un accord, après bien des retours en arrière et de multiples manifestations. Tout d'abord une période payée de sept mois de reclassement avant le licenciement effectif, qui bénéficiera à la grande majorité du personnel qui refuse d'être mutée à des centaines de kilomètres de là. Une prime uniforme de 30 000 euros sera versée à ces derniers, quelle que soit leur ancienneté, en plus des indemnités légales. Du coup, personne ne touchera au total moins de 35 000 euros, et près de 45 000 euros (soit 300 000 francs) pour la majorité.

Aux plus anciens, ceux qui ont cinquante-quatre ans et deux mois, la direction s'est engagée dans l'accord à garantir le paiement de 57 % de leur

salaire brut, une fois terminées les indemnités de chômage, et cela jusqu'à leur départ effectif en retraite, qui sera à 65 ans pour bon nombre d'entre eux.

Quant aux mesures de reclassement, personne n'y croit vraiment. Cela fait partie du rituel obligatoire. Cela dit, la direction a été obligée d'inclure un engagement formel de proposer à chaque salarié un contrat de travail en CDI dont la conclusion ne dépende que de l'acceptation du salarié. Ce qui permettra, dans le cas probable de non-réalisation, à ceux qui le souhaiteraient de demander éventuellement des comptes à la direction devant les tribunaux.

Cette lutte a été difficile. Car les salariés, à 117, ont eu à affronter un groupe puissant, contrôlé par Bolloré, une des premières fortunes du pays, qui avait la volonté de faire plier la résistance de ses salariés. Le groupe a bénéficié de l'appui sans faille de tous les rouages de l'État. Certains, parmi les forces de police, ont avoué aux militants que la direction générale donnait ses instructions directement au préfet et même au-dessus de lui. C'est ainsi qu'on a pu voir les CRS organiser les réunions de Comité central



d'entreprise, le directeur départemental du travail surpris en train de manigancer avec la direction générale. Quant au cabinet du ministre du Travail, Borloo, il a écrit récemment au syndicat et au CE qu'il couvrirait tout ce qui avait été fait.

Et, comme souvent dans les luttes difficiles, les travailleurs ont eu à se battre à plusieurs reprises pour obtenir dans les faits ce qui leur avait déjà été concédé. La majorité des 117 sont restés mobilisés jusqu'au bout et c'est ce qui leur a permis d'imposer des reculs.

Et puis les travailleurs de

Vallourec ont été dans les autres usines du groupe, au siège de Vallourec et du groupe Bolloré, là où leurs patrons continuaient à faire de juteux profits, pour s'adresser aux autres salariés et montrer à la direction qu'ils n'en finiraient pas comme ça avec eux. C'est ce radicalisme qui a amené les patrons de Vallourec à composer. Mais c'est ce radicalisme qui a déplu aux responsables CGT du département et de la région, qui non seulement n'ont organisé aucune action de solidarité vis-à-vis des travailleurs de Vallourec en lutte, mais ont eu le culot de venir à l'usine faire des reproches aux responsables du syndicat CGT, en leur demandant de se montrer plus modérés. Le maire PCF de Montataire, qui

se trouve à côté de Laigneville, a polémique dans la presse contre les actions des salariés de Vallourec, qui, disait-il, « comme celles de Chaussou », n'aboutiront qu'à des échecs.

En tous les cas, les salariés de Vallourec et les militants, tout en étant conscients des limites de ce qu'ils ont obtenu, sont fiers d'avoir relevé le gant et de s'être battus jusqu'au bout. Comme cela a été dit au cours du rassemblement de ce 1<sup>er</sup> octobre, chacun a pu se rendre compte, au travers de la lutte, de la force qu'auraient les travailleurs si, au lieu de se battre isolément le dos au mur, ils se battaient tous ensemble contre les attaques patronales.

Correspondant local

## • Synthron – région de Tours

# Un patron pollueur devant la justice

Le directeur de l'usine chimique Synthron, qui emploie 125 ouvriers à trente kilomètres de Tours, et le PDG du groupe Protex, à qui appartient l'usine, ont été convoqués le 30 septembre devant un tribunal. Il leur est reproché de n'avoir pas répondu à de multiples mises en demeure de se mettre en règle avec la législation sur les établissements classés à risques.

Le PDG, Robert Moor, qui appartient à l'une des familles les plus riches de France (avec une fortune évaluée à 50 millions d'euros), ne s'est pas présenté à l'audience. Condamné une première fois à une peine de prison avec sursis après un incendie de l'usine il y a plus de quinze ans, il n'en est pas à son coup d'essai en matière de pollution et d'installations dangereuses.

Dans le passé, le patron n'avait pas tenu compte de multiples arrêtés préfectoraux qui, depuis 1975, lui demandaient une mise en conformité de l'usine et notamment la cons-

truction d'une cuve susceptible de recueillir les eaux servant à éteindre un éventuel incendie. À nouveau en 1987, un inspecteur de l'administration chargée de la sécurité des usines, la DRIRE, avait verbalisé, mais le directeur de l'usine avait obtenu du préfet un délai de huit mois supplémentaires... pendant lequel avait éclaté l'incendie. Un ouvrier avait été blessé gravement, des sauveteurs intoxiqués, des centaines de personnes évacuées à la hâte et les eaux utilisées par les pompiers, ne pouvant être retenues, s'étaient déversées avec quantité de polluants dans les rivières, privant la population de l'agglomération de Tours d'eau potable pendant cinq jours.

En 2002, un inspecteur de la DRIRE décrivait « un désordre indescriptible dans la zone d'entrepôt », des « fûts déformés, mal identifiés, empilés sur des palettes cassées », des « sacs éventrés laissant échapper leur contenu », des « sols recouverts

par des déchets dangereux », un « encombrement, empêchant ainsi toute intervention en cas de sinistre ».

Malgré les catastrophes et les multiples accidents quotidiens, la loi laisse aux patrons la responsabilité d'établir les études de danger et de déterminer eux-mêmes les mesures à prendre pour y faire face. Les inspecteurs de la DRIRE sont en théorie chargés du contrôle. Ces inspecteurs étaient 119 en février dernier. Les recrutements annoncés à grand renfort de publicité par divers ministres de l'Environnement se sont limités à 150 emplois supplémentaires en deux ans, ce qui reste dérisoire.

Reste aux travailleurs à faire respecter eux-mêmes la sécurité. C'est ce qu'ils avaient fait l'année dernière à l'usine Synthron, en arrêtant le travail pendant quatre jours pour que soient appliquées les mesures de sécurité.

Jean SANDAY

## • Prowel – Douvrin (Pas-de-Calais)

# Il sous-traite... et licencie

Prowel, entreprise allemande, fabrique des cartons. Un sous-traitant hollandais, Van der Linden, utilisant d'anciens ouvriers de chez Prowel, s'occupait des expéditions et employait des caristes. Une autre société, Strali, appartenant au même propriétaire que Van der Linden, effectuait le transport de ces cartons.

Vendredi 1<sup>er</sup> octobre, des camions ont déménagé les chariots élévateurs, remorques et autres ordinateurs utilisés par Van der Linden, sous les yeux des ouvriers. Un camion a même forcé la barrière de l'usine et failli renverser quelqu'un. Le lundi suivant, Prowel faisait venir

d'Allemagne du matériel et des caristes pour effectuer le travail... pendant que les 20 caristes de Van der Linden apprenaient la liquidation judiciaire de leur entreprise. Depuis, ils bloquent l'entrée de l'usine pour éviter que les remorques encore stockées à côté de l'entreprise soient démenagées à leur tour.

La direction de l'usine joue l'innocente, déclarant qu'elle ne savait rien et qu'elle est bien embêtée. Personne ne peut le croire. Alors, beaucoup se disent que Prowel ne sous-traite pas que les expéditions, mais aussi... les licenciements !

Correspondant local

## • Lycées professionnels

# Huit heures de travail en plus par semaine ?

En Seine-Saint-Denis (et sans doute ailleurs), des inspecteurs font la tournée des lycées professionnels pour informer les enseignants qu'à la rentrée prochaine il est prévu de faire passer leur temps de présence de 18 à 26 heures hebdomadaires – sans augmentation de salaire.

Actuellement, les professeurs n'assurent que 18 heures de cours. Mais si l'on ajoute les préparations, les corrections, le temps passé auprès des élèves ou de leur famille ainsi que les tâches administratives sans cesse croissantes, le temps de travail effectif est bien souvent doublé. Cependant – et c'est là un des intérêts de la profession – ce travail hors enseignement peut être effectué à n'importe quel moment, le soir après s'être occupé des enfants, pendant le week-end ou les vacances scolaires, etc. Cette souplesse des horaires est un avantage pour les femmes, largement majoritaires dans le

métier, car elle leur permet d'être disponibles pour leurs enfants. Une présence dans l'établissement augmentée de près d'un tiers va poser des problèmes aux plus jeunes d'entre elles, qui ont des enfants en bas âge.

On dit que ces huit heures de présence supplémentaires permettraient de faire ce travail au lycée, ce qui libérerait les professeurs une fois rentrés chez eux – comme s'ils n'étaient pas capables de gérer eux-mêmes leur travail ! Et puis, pour pouvoir travailler sur place, il faudrait qu'il y ait des espaces calmes disponibles, ce qui est loin d'être le cas dans nombre de lycées professionnels de banlieue, trop petits déjà pour faire travailler les élèves dans de bonnes conditions.

On a aussi présenté cette surcharge horaire comme allant dans l'intérêt des élèves, qui pourraient ainsi demander de l'aide à leurs professeurs en cas de besoin (ce qui se pratique

déjà, les enseignants n'ayant pas pour habitude de claquer la porte au nez des élèves qui viennent les solliciter).

Enfin, les inspecteurs ont mis en avant le fait que la présence d'adultes en plus grand nombre dans un établissement permettrait de mieux encadrer les élèves. Si les enseignants sont d'accord sur cette nécessité, ils ne le sont pas sur la méthode. Car qui est responsable de la baisse du nombre d'adultes ? Qui a supprimé les emplois-jeunes pour les remplacer par un nombre plus faible d'assistants d'éducation ? Qui ferme des sections pour surcharger les classes qui restent ? Qui a annoncé que les départs à la retraite prévus pour les prochaines années ne seraient pas tous remplacés, sinon le ministère de l'Éducation nationale ? Et maintenant, il veut faire supporter aux professeurs les conséquences de cette politique d'économies qui va à l'encontre de l'intérêt

des élèves et des adultes.

Dernier pseudo-argument servi : la France serait le seul pays de l'Union européenne où les enseignants auraient aussi peu d'heures de présence, d'où la « nécessité » d'unifier les pratiques – par le bas, comme pour les autres législations. Une fois de plus, l'Europe a bon dos quand il s'agit de s'attaquer aux conditions de travail des salariés !

Ce n'est pas la première fois que le ministère veut augmenter le temps de travail des enseignants des lycées professionnels, sous prétexte que leurs élèves partent plusieurs semaines en stage. Le précédent projet « d'annualisation », qui aboutissait à augmenter le temps de travail, avait été remis au fond des tiroirs devant les grèves qu'il avait suscitées. Un exemple à suivre, car ce qui se passe dans l'enseignement professionnel risque de s'étendre à toute l'Éducation nationale.

Correspondant local

## • Violence dans les écoles

# Moins de surveillants mais un policier au bout du fil

Les ministres de l'Éducation et de l'Intérieur, en visite dans un établissement scolaire réputé « sensible » de Dreux, ont annoncé la nomination d'un policier ou d'un gendarme qui serait le correspondant désigné pour chaque collège et lycée. Il s'agit, pour les ministres, « de faire reculer la violence scolaire dans tous les établissements ». Ce serait même, disent-ils, « une urgence absolue ».



Deux ministres (Intérieur et Éducation) et des caméras. La violence ne tient plus qu'à un (coup de) fil.

Les cas de bagarres, de racket, d'attitudes et de comportements violents sont en augmentation dans nombre d'établissements scolaires. Les statistiques du ministère le montrent et surtout les premiers intéressés, élèves et personnels de l'Éducation nationale, le subissent au quotidien. Ce sont les collèges et les lycées situés dans les quartiers délaissés, ceux où le taux de chômage est le plus élevé, les salaires les plus bas, les logements de mauvaise qualité, les équipements sociaux délabrés ou inexistantes, ceux en fait où l'avenir est le plus sombre, qui sont le plus touchés par les comportements violents.

Pour tenter de contrebalan-

cer cette dégradation de la vie sociale et pour que l'école reste un lieu où les enfants des classes populaires puissent apprendre quelque chose, il faudrait beaucoup plus d'attention donnée aux élèves, qu'ils soient mieux encadrés, par des adultes plus nombreux. Le ministère le sait fort bien d'ailleurs et il a même créé les « classes relais » pour les élèves particulièrement difficiles. Il s'agit de les répartir en tout petits groupes, de s'en occuper quasi individuellement. Il y a aujourd'hui 251 de ces classes, avec 14 élèves en moyenne. L'objectif serait d'en doubler le nombre, pour s'occuper au mieux de 7 000 élèves. Mais, rapporté aux cinq millions d'élèves des collèges et

des lycées publics, c'est une goutte d'eau dans la mer.

Et pour les millions d'autres, eh bien, il n'y a rien ! Les syndicats parlent de 30 000 jeunes adultes (essentiellement des « pions ») retirés en trois ans des établissements scolaires. Les suppressions de postes d'enseignants se sont aussi chiffrées par milliers en 2004 et 2005. Il y a également moins de personnels techniques et administratifs dans les établissements scolaires.

On en arrive même à des situations absurdes. À Blois par exemple, un proviseur fait appel à une société de gardiennage et paye 38 000 euros par an, pris sur le budget général du lycée et donc retirés à l'éducation, pour avoir un vigile à la porte.

D'après ce proviseur, les surveillants avaient déjà été remplacés par des CES, puis le nombre de CES était devenu insuffisant pour assurer la sécurité à l'entrée.

Les établissements scolaires perdent ainsi petit à petit leurs moyens humains. Et lorsqu'il y a une catastrophe, un incendie, une bagarre qui tourne mal, une agression contre un professeur, il faut que les personnels manifestent et que la presse soit alertée pour que les rectorats envoient quelques adultes en plus. C'est le résultat d'une politique délibérée des gouvernements successifs, une politique d'économies, faites sans souci des conséquences sociales.

Quant au « policier correspondant », il fait partie d'une opération publicitaire. Ceux des chefs d'établissement qui en ont malheureusement besoin sont déjà en rapport avec la police et n'ont pas attendu Fillon et Villepin. En fait, la seule chose qui va, peut-être, changer c'est que ce serait toujours le même policier qui aurait affaire au même établissement scolaire, s'il est présent au bon moment. Pas de quoi fouetter un chat.

Paul GALOIS

## • Fillon et les étudiants

# Ordinateurs à un euro, démagogie à deux sous

Fillon, devenu ministre de l'Éducation nationale après son passage remarqué au ministère du Travail, a voulu se faire un petit coup de pub en annonçant à son de trompe que l'État, suite à un accord intervenu avec certains constructeurs, donnerait dorénavant la possibilité aux étudiants d'acheter un ordinateur portable en payant un euro par jour... pendant plusieurs années.

On pourrait se féliciter du fait que l'accès aux outils les plus modernes, et à l'éducation en général, soit ainsi facilité pour certains étudiants désargentés... si tel était le cas.

Car, à y regarder de plus près, le beau cadeau ressemble un peu à ceux qu'on trouvait dans les paquets de lessive. Pour commencer, le prix des ordinateurs proposés n'a rien de particulièrement intéressant, et on peut sans trop de problèmes les trouver moins cher dans le commerce. Et puis, cette annonce intervient alors même que se met en place la réforme dite « LMD », préparée par Jack Lang, qui réduit sérieusement le nombre de formations proposées dans l'enseignement supérieur.

Pour couronner le tout, ces ordinateurs possèdent une connexion Internet sans fil, ce qui, d'après le ministre, permettra à leurs propriétaires d'avoir accès à un véritable bureau virtuel, où seront disponibles cours et documents administratifs. Il ne reste plus qu'un détail à régler : que les universités soient équipées de bornes émettrices. Mais promis, juré, craché, ce sera le cas partout d'ici deux ans. Si l'on en juge par la célérité du ministère de l'Éducation nationale pour honorer ses engagements financiers actuels à l'égard des universités, tous les espoirs sont permis... pour l'an 2100.

Alors, faire acheter des ordinateurs aux étudiants, ça fait joli dans le tableau, ça ne coûte pas un sou à l'État, puisque le prix du crédit est inclus et, accessoirement, ça fait toujours plaisir à ceux qui les vendent. Mais pour la qualité de l'enseignement, c'est un progrès qui risque de rester... virtuel.

Jean RAYNARD

## • Le malaise des inspecteurs du travail

# L'impossible équilibre entre deux camps fondamentalement opposés

**Le 2 septembre 2004, deux inspecteurs du travail dépendant du ministère de l'Agriculture étaient abattus en Dordogne par le patron d'une petite exploitation chez qui ils se rendaient pour effectuer un contrôle de routine. Cet assassinat a provoqué l'indignation dans la profession. Une grève avec une manifestation de plusieurs centaines de personnes à Paris avait été organisée le 16 septembre dernier, à l'appel de six syndicats de la profession.**

Ils sont actuellement 1 250 inspecteurs du travail, qui doivent s'occuper des 15 millions de salariés du privé. Une partie d'entre eux font état de leur malaise face à l'hostilité de nombre de patrons à leur égard, face à l'attitude des ministères dont ils dépendent, qui sont plus soucieux de ne pas déplaire à ces mêmes patrons que de faire appliquer la loi et les règlements. Et, parce que certains d'entre eux n'acceptent pas que des patrons bafouent les droits de salariés, ils sont montrés du doigt.

En fait, ce malaise repose sur l'ambiguïté même de la fonction des services de l'inspection du travail. Ils sont fonctionnaires de l'État et sous ses ordres, et se trouvent en arbitres entre les salariés et les employeurs. Mais, entre les patrons, l'État et les salariés, peut-on rester neutre ?

Cette ambiguïté n'est pas nouvelle, elle remonte aux sources mêmes de l'institution.

### De 1841 à 1892 : la naissance du corps des inspecteurs du travail

Ce sont des milieux de la bourgeoisie eux-mêmes qui sont à l'origine de la création du corps des inspecteurs, chargés à l'époque de limiter la dégradation des conditions de travail des enfants. C'est le patronat calviniste des filatures de Mulhouse qui, au nom de principes philanthropiques, mais aussi pour ne pas user prématurément la force de travail des enfants et pouvoir employer ensuite des adultes encore en état de travailler, fit adopter en 1841 une loi qui limitait à 8 heures le travail quotidien des enfants, entre 8 et 12 ans, dans les entreprises employant plus de 20 personnes. Et cela bien que la république bourgeoise, en 1791, ait interdit le droit d'association et toute immixtion de l'État dans le droit des entrepreneurs. Et, pour veiller à encourager l'application de cette loi, des inspecteurs bénévoles furent recrutés chez les notables, anciens fonctionnaires, négociants ou manufacturiers.

Le travail des femmes connut ensuite quelques limita-

tions : limité à 12 heures en 1874, tout comme était interdit le travail des enfants de moins de douze ans. En mai 1874, un premier corps d'État de 15 inspecteurs était créé pour veiller au respect de cette mesure.

Et ce fut le 2 novembre 1892 que fut créé un véritable corps d'inspecteurs du travail, recrutés dorénavant sur concours, dont la fonction théorique se limitait à s'occuper du travail des enfants et des femmes. Mais il était difficile de veiller aux conditions de travail des femmes et des enfants sans avoir à intervenir sur l'ensemble des conditions de travail dans les entreprises. Le

ceau, créa le ministère du Travail. Les 125 inspecteurs du travail d'alors en deviendront des fonctionnaires.

Entre-temps le mouvement ouvrier s'était développé et s'était organisé. La CGT, constituée en 1895, se trouvait sous la direction de syndicalistes révolutionnaires qui se fixaient comme but l'abolition du salariat et la fin du système capitaliste.

L'année 1906 fut marquée par un rude affrontement entre les ouvriers et le gouvernement, composé des politiciens radicaux alliés aux socialistes dits « indépendants » qui défendaient l'idée d'un « État social et impartial ». Après une catastrophe dans les mines de charbon à Courrières, qui fit plus de mille morts, Clemenceau, ministre de l'Intérieur, fit intervenir l'armée contre les mineurs en grève et déclara la région en état de siège.

fallait s'efforcer de convaincre les salariés de limiter leurs exigences afin de les rendre acceptables par les employeurs. La CGT de l'époque dénonça ces pseudo-arbitrages qui se faisaient toujours en défaveur des travailleurs.

Ce fut également en 1906 qu'un inspecteur départemental du travail dans le Calvados dénonça pour la première fois les méfaits de l'amiante sur les salariés, dans une usine de Condé-sur-Noireau. Mais, avec la déclaration de guerre en août 1914, la masse du corps des inspecteurs du travail se transforma en recruteurs de femmes et d'enfants pour les usines d'armement.

### 1936, 1968 jusqu'à aujourd'hui

Le statut de fonctionnaire des inspecteurs du travail les mettait, en partie, à l'abri des

même qu'on connut alors les « petits juges rouges », de même certains inspecteurs du travail agissent pour essayer d'imposer aux patrons le respect de la loi et des droits des travailleurs. La loi qui instituait l'autorisation administrative des licenciements économiques par les inspecteurs du travail, instituée par Chirac en 1974, fut votée. Cette loi répondait à l'émotion soulevée par le conflit déclenché par la fermeture de Lip en 1973. Mais cette même loi fut abrogée par le même Chirac en 1986. L'époque avait changé. Dorénavant l'idée dominante, exprimée par la gauche dès 1983, devenait : l'entreprise d'abord, et les travailleurs et leurs droits après.

À partir de là, les ministres firent pression pour remettre dans la ligne les inspecteurs du travail qui s'en écartaient. Pour certains, cela se fit sans états d'âme. Ils s'inclinèrent devant les



**Ouvriers d'une fonderie au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est pour lutter contre le travail des enfants - et pour qu'ils soient en état de travailler une fois adultes - que l'inspection du travail fut instituée.**

corps des inspecteurs fut composé en partie par des personnes qui prenaient souvent à cœur leur mission, sortant de ces limites strictes de leurs attributions, mais ne disposant d'aucun moyen de contrainte pour faire appliquer les lois.

### De 1906 à 1914 : création du ministère du Travail et définition définitive du rôle des inspecteurs du travail

C'est en octobre 1906 que le président du Conseil, Clemen-

C'est dans ce contexte que fut confié à un socialiste « indépendant », Viviani, la charge du nouveau ministère du Travail. Il s'agissait de faire un geste en direction du monde ouvrier, tout en défendant les intérêts des capitalistes. Le corps des inspecteurs du travail se vit confier en priorité, même si les missions concernant la législation et les règles d'hygiène n'étaient pas supprimées, une mission « d'arbitrage » dans les conflits du travail. Explicitement, comme l'indiquaient les circulaires de l'époque, il leur

pressions des patrons et des gouvernements, puisque l'État essaie toujours d'apparaître « au-dessus des parties ».

C'est ainsi qu'en 1936, lors de la grande grève, de nombreux accords mettant fin à la grève furent conclus sous la direction d'inspecteurs du travail.

Après 1968, le corps des inspecteurs du travail fut touché, comme bien d'autres secteurs de la société, par l'ambiance qui régnait à l'époque. Des étudiants contestataires intégrèrent le corps des inspecteurs du travail ou celui de la justice. De

demandes des patrons, surtout quand ils avaient affaire aux plus grandes entreprises. Mais d'autres n'acceptèrent pas cette reconversion et continuèrent à se sentir liés au monde du travail.

Ce sont ceux-là qui protestent aujourd'hui contre les pressions, voire les exactions des patrons petits et grands à leur égard. Car ce qu'ils constatent, et ce à quoi ils se heurtent, c'est au fait que l'État dont ils sont les fonctionnaires n'est ni neutre ni impartial.

**Paul SOREL**

## Kerry veut faire mieux que Bush en Irak !



**Jeudi 30 septembre s'est déroulé le premier des trois débats télévisés qui doivent opposer les deux principaux candidats de l'élection présidentielle américaine : le président républicain sortant, George Bush, et son challenger démocrate John Kerry.**

Si on se fiait aux commentaires de la presse – mais il est plus prudent de s'en méfier ! – on pourrait croire que ces débats médiatiques peuvent éclairer le choix des électeurs.

Mais l'important pour les journalistes américains, comme d'ailleurs pour ceux d'ici en période électorale, n'est pas tant ce que disent les candidats que la façon dont ils le disent.

Pour excuser par avance un échec de leur poulain, les Républicains avaient expliqué que son adversaire Kerry était le débatteur le plus éloquent ayant existé depuis... Cicéron, un avocat fameux de la Rome antique !

Selon les arbitres de ce match imaginaire, Cicéron-Kerry l'aurait donc emporté, mais pas tant par ce qu'il disait que parce que Bush n'aurait pas su rester impassible en entendant les arguments de son adversaire. La caméra, nous dit-on, aurait attrapé des mimiques et des expressions perçues comme la preuve que son adversaire avait fait mouche.

Quant à ceux qui se demanderaient quelle différence il y a entre les deux candidats, ils auront appris que Kerry ne reproche pas à son adversaire sa politique extérieure vis-à-vis du terrorisme

ou vis-à-vis de l'Irak. Pour l'essentiel, il déclare qu'il aurait mené la même que Bush, mais évidemment en beaucoup mieux.

Car, selon Kerry, Bush n'est qu'un gribouille qui s'est engagé hâtivement dans la guerre d'Irak, qui n'a pas su réunir à cette occasion une grande coalition internationale autour de lui, qui a perdu de vue que l'objectif initial était non seulement d'en finir avec Ben Laden mais aussi de garder un œil sur la Corée du Nord. Enfin, en se mettant à dos une partie de la communauté internationale, Bush n'arrive pas à partager avec ses partenaires européens les frais engagés en Irak. Tandis qu'avec Kerry, tout cela marcherait comme sur des roulettes !

Kerry a dit et redit qu'il a un plan pour les États-Unis actuellement embourbés en Irak. Mais il n'est pas plus question avec lui qu'avec Bush que les troupes américaines quittent l'Irak. Kerry dit et répète dans sa campagne : « *Personne ne parle de partir, personne ne parle de renoncer ou de faiblir. Nous parlons de gagner et de faire le travail comme il faut !* »

C'est dire qu'en admettant que Kerry l'emporte, il ne mènerait pas une politique extérieure très différente de celle que Bush. Et, pas plus dans un cas que dans l'autre, le peuple américain, et encore plus la population irakienne, n'ont rien de bon à attendre de cette élection.

J. F.

## Un choix pipé

**Dans moins de six semaines, le mardi 2 novembre, les électeurs américains, du moins ceux qui se rendront aux urnes, seront appelés à choisir leur prochain président. À cette occasion, ils désigneront, dans chaque État, des grands électeurs qui, à leur tour, voteront en décembre. Ce mode de scrutin indirect, très critiqué même aux États-Unis, tant il a peu à voir, même en apparence, avec la possibilité pour l'électeur d'émettre un véritable choix, présente l'avantage aux yeux des dirigeants américains de réduire en fait le choix aux candidats du Parti Républicain et du Parti Démocrate.**

Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, le président américain n'est pas élu au suffrage universel direct, mais par un collège électoral, qui réunit 538 grands électeurs choisis dans chaque État, un mode de scrutin hérité d'une époque où les dirigeants de la bourgeoisie, nouvellement arrivés au pouvoir, étaient préoccupés de ménager ceux qui parmi eux étaient encore réticents à la mise en place d'un État centralisé. En revanche, tous partageaient déjà la même méfiance du suffrage universel direct ; une méfiance qui dure encore aujourd'hui.

L'État américain est un État fédéral qui regroupe 50 États. Pour toutes les élections, aussi bien pour élire le gouverneur d'un État, que les députés, et les sénateurs, on vote État par État. L'élection présidentielle, qui désigne pourtant le président de tous les Américains, n'y fait pas exception.

Il faut réunir 270 voix de grands électeurs pour être élu président. Dans chaque État, à l'issue du vote des citoyens, le candidat ayant la majorité obtient tous les grands électeurs. Or le nombre de ces derniers varie dans chaque État – de trois à cinquante-cinq – en fonction du nombre d'habitants, mais avec une pondération qui augmente la représentation des États moins peuplés. Cela peut avoir pour conséquence qu'un président ayant obtenu moins de voix des citoyens soit tout de même élu parce qu'il a réuni plus de voix de grands électeurs que son concurrent.

Le nombre global de grands électeurs reste constant, mais leur répartition est révisée à chaque élection en fonction de l'évolution de la population. Cette année par exemple, le nombre de grands électeurs a sensiblement augmenté dans des États plutôt favorables aux Républicains, comme la Californie, la Floride ou le Texas. En revanche, il a diminué à New York, en Pennsylvanie ou au Michigan.

Auparavant, de février à juin, Démocrates et Républicains sélectionnent leur candidat à travers le système des « caucus » et des « primaires ». Le caucus est un comité électoral qui rassemble des militants d'un parti pour désigner les délégués de la convention du parti (l'équivalent d'un congrès) qui désignera le candidat à la présidentielle. Les « primaires », organisées dans une quarantaine d'États, ont la même fonction. Elles peuvent être « ouvertes » (si les électeurs des autres formations peuvent y participer) ou « fermées » (si elles sont réservées aux électeurs du seul parti). C'est donc un processus assez complexe qui se déroule selon un calendrier qui fait que ces désignations ont lieu plus tôt dans certains États que dans d'autres. Les premiers résultats peuvent orienter le choix du candidat. Quand plusieurs candidats sont en lice, la décantation peut être rapide, si les candidats malchanceux abandonnent en cours de route. La convention nationale, réunie pendant l'été, confirme le candidat qui s'est dégagé au fur et à mesure des caucus et des primaires.

Être élu aux États-Unis est avant tout une question de gros sous. Cela vaut pour tous les élus aux différentes fonctions, et à plus forte raison pour le président. Les candidats démocrates et républicains ne sont pas pour rien les représentants des plus privilégiés. La collecte de fonds destinés à leur campagne électorale leur permet de recevoir les soutiens financiers des principales grandes entreprises du pays, qui versent généralement aux deux candidats. Les sommes réunies par Bush et Kerry, cette année, ont dépassé tous les plafonds atteints lors des précédentes élections. Avec cet argent, un candidat peut inonder le pays de spots publicitaires télévisés qui ont pour fonction de détruire l'image de l'adver-

saire plutôt que de présenter un programme.

Dans ces conditions, l'élection présidentielle n'est de fait ouverte qu'à ceux qui peuvent disposer de gros moyens financiers. En théorie, des candidats indépendants ou représentant des petits partis peuvent se présenter, mais c'est en général un véritable parcours du combattant. Pour être candidat, ils doivent réunir un nombre variable de signatures d'habitants soutenant leur candidature dans chacun des États. Mais, même s'ils y parviennent dans un certain nombre d'États, les grands médias ne leur accordent généralement aucune attention.

C'est ainsi qu'actuellement, outre le candidat indépendant Ralph Nader qui participait déjà à l'élection présidentielle il y a quatre ans (avec le soutien des Verts, il avait pu être présent dans 43 États, où il avait obtenu 2,7 % des voix), plusieurs partis tentent de présenter un candidat à l'élection présidentielle, ainsi qu'aux élections locales qui peuvent y avoir lieu en même temps. C'est le cas du Green Party (les Verts), du Socialist Workers Party (Parti des Travailleurs Socialistes, extrême gauche) et de quelques autres.

Pas étonnant, dans ces conditions, qu'avec le temps on ait surtout vu grandir le camp des abstentions. La presse américaine affirme que les électeurs américains se sentiraient plus concernés cette année. On verra ce qu'il en est quand les résultats définitifs auront été décomptés ; des résultats qui ne seront connus que plusieurs semaines après l'élection. La tendance est que de plus en plus d'électeurs, un sur deux en moyenne, en particulier dans les classes populaires, ne se déplacent plus guère pour voter, tant le jeu est pipé. En effet, si on ne peut pas dire qui de Bush et de Kerry l'emportera, on peut en revanche être sûr que la prochaine administration, qu'elle soit républicaine ou démocrate, mènera une politique favorable aux entreprises et aux privilégiés.

Jacques FONTENOY